Secrétariat général
de la Communauté du Pacifique

ISSN 1025-7489

Numéro 32 – Juin 2014

RESSOURCES MARINES ET TRADITIONS
bulletin d'information

Sommaire

Étude de référence des villages côtiers de Vanuatu
G. Nimoho, A. Seko, M. Iinuma, K. Nishiyama et T. Wakisaka
p. 3

Éditeur
Kenneth Ruddle
Asahigaoka-cho 7-22-511
Ashiya-shi
Hyogo-ken
Japon 659-0012
Courriel : mb5k-rddl@asahi-net.or.jp

Production
Section information halieutique
CPS, BP D5, 98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Fax : +687 263818
Courriel : cfpinfo@spc.int
www.spc.int/coastfish

Produit avec le soutien financier de l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande

Éditorial

Ce numéro de *Ressources marines et traditions* est consacré à la présentation d'un rapport exhaustif, qui constitue une véritable mine d'informations sur l'étude de référence conduite par le Service des pêches de Vanuatu, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et IC Net Ltd., une société japonaise spécialisée dans l'offre d'une assistance technique et de formations au profit de projets de développement, dans le cadre la deuxième phase du projet Promotion de la Grâce des mers dans les villages côtiers de Vanuatu. Ce projet vise à garantir l'application d'une gestion communautaire des ressources côtières dans des zones sélectionnées, grâce à l'assistance technique offerte par le Service des pêches.

L'étude de référence de ce projet comprenait plusieurs volets. Une enquête participative a d'abord été menée dans les villages ciblés, pour mieux comprendre le contexte socioéconomique dans lequel chacun se situait, et dresser un état des lieux des pratiques de gestion des ressources côtières mises en place. Des ateliers sur la planification de la gestion des ressources côtières ont également été organisés à Port-Vila et dans certains sites ciblés. Ces ateliers visaient à examiner et à réviser les plans existants, et à élaborer des plans annuels prévoyant le renforcement des activités communautaires.

Cette enquête et ces ateliers ont montré que toute une gamme d'activités pilotes prévues au titre du projet contribuaient à assurer une gestion saine et pérenne des ressources côtières en milieu communautaire. Parmi ces activités, on peut citer la gestion des dispositifs de concentration du poisson (DCP) par les communautés ; l'enregistrement et l'analyse des activités de pêche communautaire, afin d'étudier l'évolution des activités de pêche locale, les tendances relatives aux captures et les aspects économiques de la pêche locale ; la fabrication et la vente d'objets d'artisanat en coquillages ; la modification de la conception des pirogues locales et la mise au point d'un modèle équipé d'une voile et d'un moteur hors-bord pour pouvoir naviguer plus au large, tout en réduisant les dépenses de carburant ; et la culture du bénitier par les communautés locales ciblées. D'autres activités devraient venir compéter cette gamme.

Kenneth Ruddle

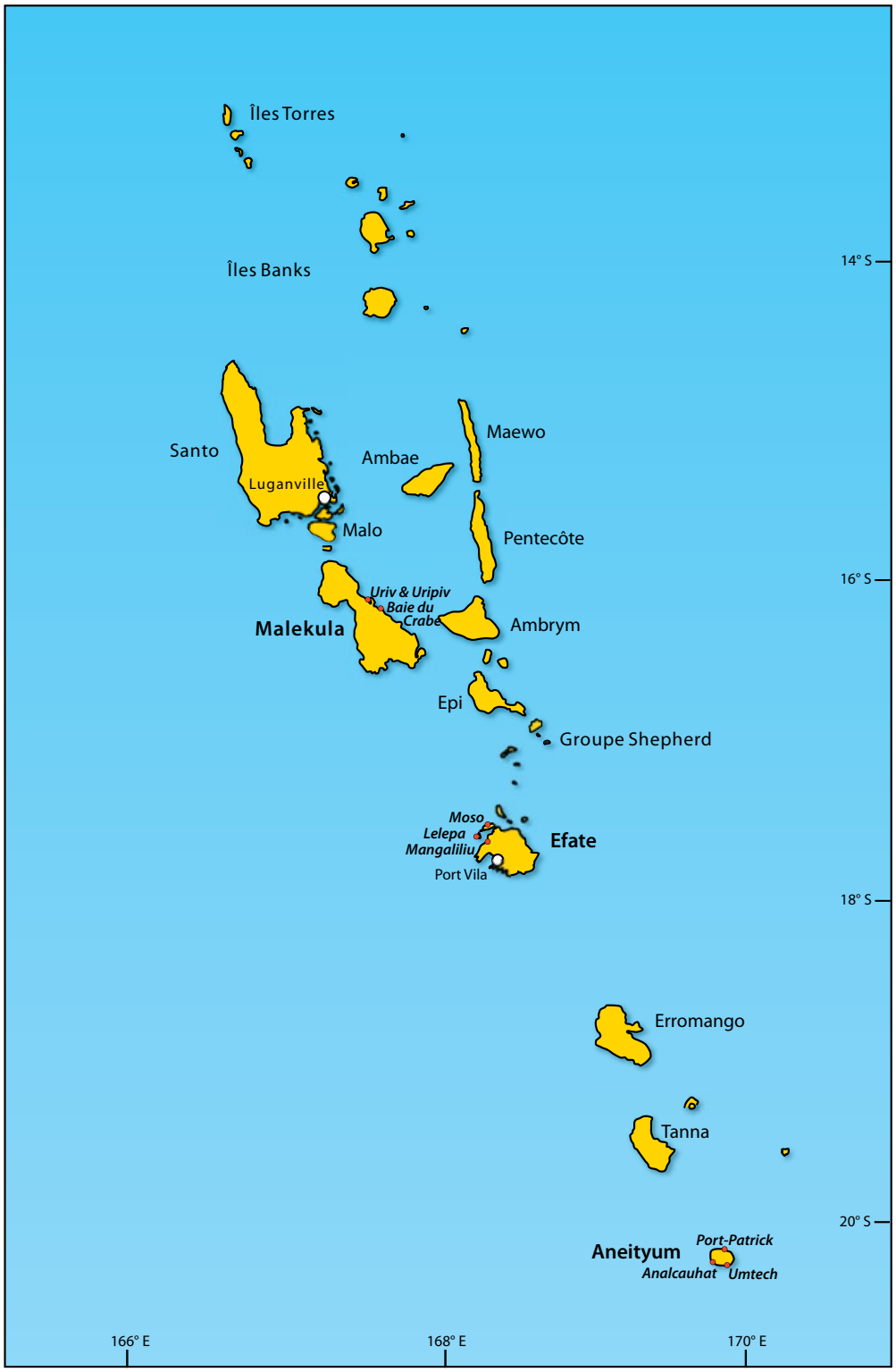

Vanuatu et les lieux (points rouges) où les enquêtes ont été conduites.

Étude de référence des villages côtiers de Vanuatu

Graham Nimoho,[1] Akiya Seko,[2]* Mitsuo Iinuma,[3]*
Kazuo Nishiyama[4] and Tomonori Wakisaka[5]

1. Introduction

Les enquêtes sur lesquelles repose la présente étude de référence ont été réalisées pour la phase 2 du projet Promotion de la Grâce des mers dans les villages côtiers de Vanuatu. Appuyé financièrement par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et coordonné localement par le Service des pêches de Vanuatu, le projet s'échelonne sur 34 mois, de janvier 2012 à novembre 2014, et vise deux objectifs : 1) améliorer la protection du littoral et pérenniser l'exploitation des ressources côtières dans plusieurs zones ciblées ; et 2) promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières dans les zones rurales. Le Service des pêches contribuera à la concrétisation de ces deux objectifs par son assistance technique.

Plusieurs activités pilotes prévues dans le cadre du projet sont axées sur la gestion communautaire des dispositifs de concentration du poisson (DCP). Durant les ateliers organisés localement, les villageois apprennent à assembler (photo 1) et mouiller les DCP en zone côtière ou au large (photo 2), à définir des principes de gestion pour les DCP, et à constituer des comités de gestion des DCP. Autre activité entreprise dans le cadre du projet, l'enregistrement et l'analyse des activités de pêche, qui permettent aux communautés de mieux appréhender les tendances actuelles des captures et les aspects économiques de la pêche. Les villageois apprennent aussi à analyser leurs propres activités de pêche en transcrivant l'information sur des fiches, dont le contenu est ensuite saisi dans des bases de données (photo 3). Ces activités ont pour objet d'établir des systèmes locaux de collecte et d'analyse de données sur la pêche qui jetteront les bases d'une future gestion communautaire des ressources côtières. La fabrication et la vente d'objets d'artisanat en coquillages sont encouragées pour sensibiliser les communautés à l'état des ressources côtières, et leur fournir de nouvelles sources de revenus. Des ateliers sont organisés localement à l'intention des groupes de femmes pour leur apprendre à confectionner des articles en coquillages et les conseiller sur leur commercialisation (photos 4 et 5). Toujours dans le cadre du projet, on apprend aux villageois à modifier la conception des pirogues locales pour pouvoir naviguer plus au large (photo 6). Le modèle mis au point est équipé d'une voile ainsi que d'un moteur hors-bord (photo 7), ce qui permet d'accéder plus facilement aux ressources du large et de réduire les dépenses de carburant utilisé pour la pêche. Pour créer d'autres activités rémunératrices, l'équipe du projet s'emploie aussi à promouvoir la culture du bénitier auprès des communautés locales. Des bénitiers juvéniles (*Tridacna maxima* et *T. squamosa*) et des cages d'élevage ont été fournis aux villageois de l'île de Moso, au nord d'Efate (photo 8). En outre, des lâchers de trocas et de burgaus ont été réalisés dans les eaux côtières de l'île d'Uripiv, proche de Malekula, et les communautés locales suivent régulièrement leur évolution (photo 9).

À Vanuatu comme dans la plupart des pays en développement, les statistiques et autres données, publiées ou non, nécessaires au montage et à la mise en œuvre de projets de développement (et au ciblage précis des communautés) sont inexistantes ou de peu d'utilité. Dès lors, on ne peut faire l'économie d'enquêtes exhaustives pour recueillir les informations de base essentielles à une bonne compréhension de la situation et des enjeux. L'étude de référence de ce projet comprend trois grands volets : 1) des enquêtes par questionnaire ; 2) des ateliers ; et 3) une étude bibliographique. Les informations recueillies servent à alimenter les projets pilotes. L'étude de référence a été réalisée entre mai et août 2012, et des enquêtes complémentaires ont été conduites entre septembre et novembre 2012. La présente publication rend compte des résultats des travaux menés jusqu'ici, étant entendu qu'une enquête supplémentaire est prévue ultérieurement.

Trois questionnaires différents ont été utilisés, selon qu'ils s'adressaient aux représentants communautaires, aux ménages ou aux villageois, tous

1 Service des pêches de Vanuatu : gnimoho@vanuatu.gov.vu
2 IC NET Ltd : seko@icnet.co.jp
3 IC NET Ltd : iinuma@icnet.co.jp
4 IC NET Ltd: nishiyama.kazuo@icnet.co.jp
5 IC NET Ltd: wakisaka.tomonori@icnet.co.jp
* Auteurs à contacter

Photo 1. Un dispositif de concentration du poisson (DCP) économique, de construction simple et facile à mouiller a été présenté dans le cadre du projet « Promotion de la Grâce des mers dans les villages côtiers de Vanuatu ».

Photo 2. Les pêcheurs du village apprennent à construire, mouiller et entretenir le DCP avec l'aide des agents du Service des pêches de Vanuatu.

Photo 3. Une fiche de données simple et facile à utiliser est présentée aux membres de la communauté locale.

Photo 4. Un habitant de Mangaliliu, à droite, montre comment fabriquer des articles en coquillages polis. Les revenus tirés du polissage de coquillages morts pourraient contribuer à réduire la pression de pêche exercée sur les ressources marines côtières.

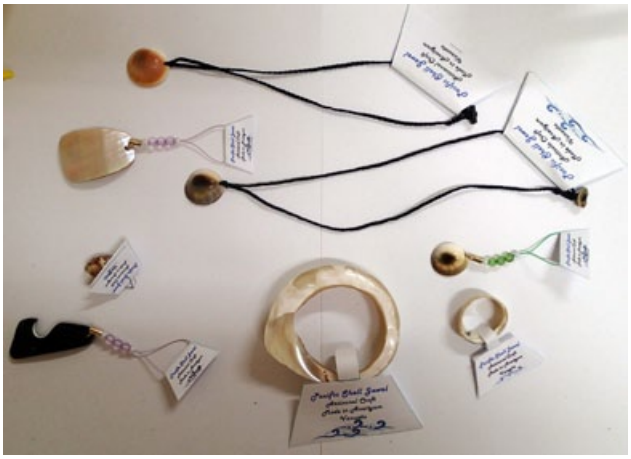

Photo 5. Quelques bijoux en coquillages.

Photo 6. Aidés par un agent du Service des pêches de Vanuatu et un spécialiste japonais, les pêcheurs locaux modifient une pirogue traditionnelle pour l'équiper d'une voile et d'un petit moteur hors-bord qui permettront de réduire la consommation de carburant.

Photo 7. Essai en mer de la pirogue modifiée qui prouve qu'avec un bon vent, les pêcheurs ne sont plus tributaires des moteurs hors-bord.

Photo 8. Avec l'assistance des agents du Service des pêches, les villageois élèvent des juvéniles de bénitier destinés au commerce d'aquariophilie. Les revenus tirés de cette activité devraient contribuer à améliorer la gestion des ressources côtières.

Photo 9. Lâcher de trocas et de burgaus sur les récifs d'Uripiv (Malekula). Ces deux espèces avaient quasiment disparu à Malekula. Pour réensemencer les stocks et sensibiliser les populations, les lâchers ont été effectués sur les récifs situés en face du village.

sélectionnés de manière aléatoire. Ces entretiens visaient surtout à dresser un état des lieux de la situation générale et des conditions ambiantes, notamment au regard de la gestion des ressources halieutiques et côtières, et à se faire une idée de l'opinion des villageois sur la gestion communautaire des ressources côtières. Des ateliers de trois types ont été organisés. Au niveau communautaire, des ateliers ont eu lieu dans tous les villages ciblés, en présence de représentants communautaires aux conseils de chefs, de membres des comités de gestion des aires marines protégées (AMP), de représentants des églises et d'agents du Service des pêches de Vanuatu. Ils avaient pour objectif de cerner les difficultés rencontrées par les communautés et les conditions à satisfaire pour instaurer durablement une gestion communautaire des ressources côtières (photo 10). Dans le même esprit, un diagnostic rural rapide a été entrepris lors d'un atelier organisé à l'intention de tous les villages, en présence des intervenants mentionnés plus haut, pour préciser l'ampleur de l'exploitation actuelle des ressources halieutiques et dresser une carte des lieux de pêche ainsi qu'un calendrier de pêche pour chaque site (photo 11). Un atelier de renforcement/développement institutionnel a été organisé au profit des agents du Service des pêches de Vanuatu et de membres d'organisations non gouvernementales (ONG) actives dans ce secteur, dans le but d'analyser les compétences institutionnelles disponibles au sein des communautés et de définir une stratégie adaptée permettant au Service des pêches de promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières. Enfin, une recherche bibliographique a été entreprise pour compléter les informations recueillies durant l'étude de référence. Parmi les documents examinés se trouvaient des articles scientifiques, des rapports de projet (enquêtes), des directives et des manuels sur la gestion communautaire des ressources côtières dans différents pays insulaires du Pacifique, dont Vanuatu.

Photo 10. Les villageois de Sunae participent à une réunion animée par les membres de l'équipe du projet en juin 2012 pour examiner les obstacles, les difficultés et les solutions possibles pour la gestion des ressources marines côtières.

Photo 11. Pour déterminer le niveau actuel d'exploitation des ressources, un spécialiste japonais confirme l'emplacement des lieux de pêche sur une carte avec les pêcheurs d'Aneityum.

Tableau 1. Principales caractéristiques des trois questionnaires.

Titre	Groupe cibblé	Objectif	Principaux sujets
Questionnaire 1	Représentants communautaires	Déterminer le profil général de chaque communauté	Nombre de ménages ; changements démographiques ; infrastructures et services de base ; activité économique ; coopératives et/ou associations communautaires
Questionnaire 2	Ménages	Préciser la structure économique et sociale des ménages dans les communautés étudiées	Information sur les ménages, notamment : • Nombre de personnes, âge, métier, niveau d'éducation • Aspects économiques : revenus mensuels et coût de la vie, activités de pêche, consommation de poisson, capital social
Questionnaire 3	Villageois	Connaître le degré de sensibilisation et de participation des villageois à la gestion des ressources côtières et leurs avis sur la question	Connaissance et conscience de l'état des ressources halieutiques ; respect des mesures de gestion, y compris des AMP ; modification des activités de pêche ; opinions sur les plans de gestion

2. Méthodes

2.1. Enquêtes par questionnaire

Trois types de questionnaires ont été utilisés en fonction des répondants. Le questionnaire n° 1 était destiné aux représentants des 23 villages ciblés (tableau 1). Chaque communauté étant dirigée par un chef, les chefs coutumiers étaient les mieux à même de répondre à ce questionnaire. Les chefs étaient tous des hommes (sauf dans le village de Mapest, sur l'île de Malekula) âgés de 32 à 83 ans.

Le questionnaire n° 2 (voir tableau 2) indique le nombre de ménages et de personnes interrogées. Sur l'île de Malekula, certains petits villages comptent moins de dix ménages.

Les personnes auxquelles s'adressait le questionnaire n° 3 étaient invitées, d'une part, à livrer leurs impressions sur la gestion communautaire des ressources côtières, y compris leur connaissance de l'état des ressources, le degré d'application des mesures de gestion, notamment en ce qui concerne les aires marines protégées (AMP), et l'évolution des activités de pêche, et, d'autre part, à exprimer leur avis sur les plans de gestion. Pour éviter toute distorsion, ce questionnaire a été administré à des personnes des deux sexes et de tous âges, car on s'attendait à des résultats très différents en fonction de ces deux critères. Le tableau 3 donne le nombre de personnes interrogées au moyen de ce questionnaire par communauté, par sexe et par tranche d'âge.

Tableau 2. Communautés ciblées, ménages et personnes interrogées au moyen du questionnaire n° 2.

Province	Île	Zone ciblée	Communautés ciblées dans l'enquête	Nombre total de ménages	Nombre de ménages pour le questionnaire n° 2	Proportion de villageois interrogés (%)
Tafea	Aneityum	Aneityum	Analcauhat	136	22	16,2
			Umetch	34	8	23,5
			Port-Patrick	40	8	20,0
		Sous-total Aneityum		210	38	18,1
Malampa	Malekula	Baie du Crabe	Barrick	13	6	46,2
			Bushman Bay	6	5	83,3
			Hatbol	48	6	12,5
			Limap	20	6	30,0
			Lingarakh	52	11	21,2
			Lowni	20	4	20,0
			Lo Sarsar	3	3	100,0
			Mapest	8	5	62,5
			New Bush	7	5	71,4
			Portidur	37	6	16,2
			Teremp	22	5	22,7
			Tevaliant	37	6	16,2
			TFC*	30	4	13,3
			Tembimbi	35	6	17,1
		Sous-total Baie du Crabe		338	78	23,1
		Uri	Uri	17	5	29,4
		Uripiv	Uripiv	90	16	17,8
		Sous-total Uri-Uripiv		107	21	19,6
Shefa	Efate	Mangaliliu	Mangaliliu	70	12	17,1
		Lelepa	Lelepa	100	13	13,0
		Sous-total Lelepa et Mangaliliu		170	25	14,7
		Moso	Sunae	14	5	35,7
			Tassiriki	63	7	11,1
		Sous-total Moso		77	12	15,6
Total				902	174	19,3

Source : Étude de référence du projet

* TFC signifie Terfick Company, mais les habitants emploient rarement le nom complet, lui préférant TFC.

Tableau 3. Nombre de personnes interrogées au moyen du questionnaire n° 3, par tranche d'âge et par sexe.

Province	Île	Zone ciblée	Communautés ciblées dans l'enquête	Population totale	Nombre de personnes interrogées	Hommes Tranche d'âge			Femmes Tranche d'âge			Nombre de réponses
						- de 20 ans	20–40 ans	+ de 40 ans	- de 20 ans	20–40 ans	+ de 40 ans	
Tafea	Aneityum	Aneityum	Analcauhat	915*	51	7	9	10	8	7	10	
			Umetch		15	3	2	4	2	2	2	
			Port- Patrick		25	5	4	3	2	4	2	5
		Sous-total Aneityum (%)			91 (9,9)	15	15	17	12	13	14	5
Malampa	Malekula	Baie du Crabe	Barrick	160**	10		4	4			2	
			Bushman Bay	20–30**	10	2	1		3	2	2	
			Hatbol	Plus 100**	10			1	1	3	2	3
			Limap	100**	10	1	2	1	2	2		2
			Lingarakh	Plus 200**	14		13	1				
			Lowni	60**	8	1	3	2				2
			Lo Sarsar	12**	5	1	2		1	1		
			Mapest	25**	10	2	1	1	1	4		1
			New Bush	25**	10	2	1		2	4	1	
			Portidur	Plus 100**	10	4	1		2	2		1
			Teremp	Plus 100**	10	2	2	1		3	2	
			Tevaliant	100**	5		3	2				
			TFC	30**	7		4			1	1	1
			Tembimbi	Plus 100**	10	1	2		1	1		5
		Sous-total Baie du Crabe (%)			129	16	39	13	13	23	10	15
		Uri	Uri	Plus 100**	10		5	1		1		3
		Uripiv	Uripiv	Plus 100**	27	2	8	5	7	2		3
		Sous-total Uri-Uripiv (%)			37	2	13	6	7	3	0	6
Shefa	Efate	Mangaliliu	Mangaliliu	270*	25	5	6	3	3	4	4	
		Lelepa	Lelepa	387*	38	4	8	2	1	12	11	
		Sous-total Lelepa et Mangaliliu (%)			63 (9,6)	9	14	5	4	16	15	0
		Moso	Sunae	237*	16	3	3	3	2	2	3	
			Tassiriki		17	1	6	2	3	5		
		Sous-total Moso (%)			33 (13,9)	4	9	5	5	7	3	0
Total					353							

* Bureau de la statistique de Vanuatu. Recensement national de la population et des logements 2009.

** Interrogés par les membres de l'équipe du projet.

Tous les enquêteurs ont été sélectionnés parmi les habitants des communautés étudiées. L'équipe du projet leur a donné des instructions détaillées sur la façon de conduire les entretiens, et leur a fait passer un test préalable pour s'assurer que l'information serait collectée selon ses instructions. Après que les résultats des tests ont été validés par l'équipe du projet, les enquêteurs ont pu se mettre au travail dans les villages ciblés.

2.2. Ateliers

Le tableau 4 récapitule les dates, horaires de travail, lieux, participants et activités pour les trois ateliers.

3. Résultats d'enquête : État actuel des ressources côtières

3.1. Rapports d'enquête précédents

Les études publiées font référence à la gestion communautaire des ressources côtières mais en utilisant des termes différents, bien qu'employés dans des contextes analogues. On parle notamment de cogestion, de gestion villageoise ou de gestion communautaire des ressources. La définition utilisée pour la présente étude correspond à celle du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) (2010:2) : « Par gestion communautaire des pêches, on entend un système de gestion dans lequel les communautés assument un rôle prépondérant dans la gestion des pêcheries et des zones côtières adjacentes, en partenariat avec un organisme compétent, ou avec son appui. »

3.2. La gestion communautaire des pêches dans les pays insulaires océaniens

Selon une étude comparative de la Banque mondiale (2000:45) sur la gestion des ressources côtières dans les pays insulaires du Pacifique, « [l]es experts sont de plus en plus nombreux à juger que l'essentiel de la gestion devrait être assumé par les communautés locales. » D'après Johannes (2002), la gestion communautaire des ressources côtières a perdu du terrain dans les années 70 sous l'effet de facteurs tels que l'expansion de l'économie monétaire, le développement des marchés d'exportation, l'amélioration des techniques de capture et de transport, la croissance démographique et le déclin des autorités coutumières. Johannes précise toutefois qu'à Vanuatu, au Samoa, aux Îles Cook et aux Fidji, la gestion communautaire, qui était en régression, connait un renouveau depuis les années 90, et que ces pratiques sont devenues plus fréquentes en raison de facteurs tels que le sentiment croissant d'appauvrissement de la ressource, le rétablissement de l'autorité coutumière sur les lieux de pêche communautaires du fait de sa reconnaissance légale et de l'appui des pouvoirs publics, une prise de conscience accrue de l'importance de la conservation des ressources, ainsi que l'assistance et les conseils toujours plus efficaces fournis par les administrations régionales et nationales et les ONG.

Divers guides et manuels produits par la CPS en vue de promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières en Océanie ont aidé à la réalisation de la présente étude de référence et au montage des projets pilotes, notamment :

Tableau 4. Récapitulatif des ateliers.

Titre de l'atelier	Dates et lieux	Nombre total et affiliation des participants	Activités
Atelier communautaire	25 mai –15 juin 2012 (7 jours) dans six communautés : Aneityum, Mangaliliu, Lelepa, Sunae, Tassiriki, Malekula	113 Représentants communautaires aux conseils de chefs ; membres des comités de gestion d'AMP ; membres de groupes confessionnels ; agents du Service des pêches ; membres de l'équipe du projet	Discussions thématiques en groupe ; analyse des difficultés, avec description de la hiérarchie des problèmes ; analyse objective
Renforcement et développement institutionnel	11 – 13 juin 2012 (3 jours) Salle de conférence du Service des pêches de Vanuatu	11 Agents du Service des pêches ; ONG concernées ; membres de l'équipe du projet	Analyse SWOT* ; analyse des parties prenantes
Atelier sur les calendriers de pêche	18 mai – 1er juillet 2012 (1 jour) dans les communautés de trois zones cibles : Aneityum, Mangaliliu, Malekula	20 Pêcheurs des communautés ciblées	Entretiens

* SWOT = analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces

1. « Guide d'utilisation des fiches sur la gestion communautaire des ressources halieutiques » (SPC 2011). Ce guide contient des informations sur les espèces marines et des recommandations sur les meilleures formules de gestion pour aider les communautés de pêcheurs et les personnes qui leur prêtent assistance.

2. « Approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire » (SPC 2010).[6] Ce document explique comment associer l'approche écosystémique et la gestion communautaire des pêches en Océanie, la combinaison de ces deux démarches constituant l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des ressources halieutiques. Trois perspectives distinctes sont ainsi réunies : gestion halieutique, gestion écosystémique et gestion communautaire.

3. « Enquêtes socioéconomiques sur la pêche dans les pays insulaires du Pacifique : Manuel pour la collecte d'ensembles minimums de données » (Kronen et al. 2007). La CPS a produit ce manuel pour remédier à l'insuffisance d'informations et de connaissances sur l'état des ressources marines côtières et leur exploitation, notamment dans le cadre de la pêche vivrière et de la petite pêche artisanale, cette pénurie de données étant reconnue comme un obstacle majeur à la formulation de mesures de gestion appropriées. Le manuel vise la collecte d'un ensemble minimum de données socioéconomiques fondamentales sur les communautés de pêcheurs, au moyen d'enquêtes par questionnaire, la méthode jugée la plus facile et la plus efficace en termes de temps et de ressources financières et humaines. La CPS espère que l'application d'une méthodologie standardisée autorisera les comparaisons entre les données socioéconomiques sur la pêche d'un pays à l'autre. Le manuel est accompagné d'un logiciel téléchargeable, SEMCoS,[7] mis au point par la CPS pour automatiser les analyses et l'exploitation des données collectées.

4. « Comptage visuel de poissons en plongée : conditions d'utilisation et de mise en œuvre » (Labrosse et al. 2002). Ce manuel décrit une méthode d'enquête élaborée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), et éprouvée sur différents sites, dont la Nouvelle-Calédonie, les Tonga et les Fidji. Le manuel aborde les aspects théoriques fondamentaux, la conception des enquêtes, les aspects pratiques liés à leur mise en œuvre et l'exploitation des données recueillies.

5. « La gestion communautaire des ressources marines : Manuel pour une gestion de la pêche de subsistance par les communautés océaniennes » (King 2000). Ce manuel fournit des informations techniques sur la pêche et le milieu marin en vue de promouvoir et d'encourager leur gestion, notamment celle des pêcheries de subsistance, par les communautés océaniennes. Il présente des mesures élémentaires de gestion telles que les limitations d'accès, les restrictions imposées sur certains engins et méthodes de pêche, les clôtures spatiales et saisonnières de la pêche, les limites concernant le volume et la taille des captures, ainsi que l'action menée par les pouvoirs publics pour encourager les communautés à prendre part à la gestion des ressources.

3.3. . La gestion communautaire des ressources côtières à Vanuatu

3.3.1. Contexte socioculturel

L'exemple de Vanuatu illustre parfaitement comment les systèmes coutumiers de gestion des ressources côtières peuvent servir de base aux systèmes modernes. Selon Ruddle et al. (1992), les régimes de gestion doivent autant que possible tenir compte des stratégies autochtones qui ont fait leurs preuves ; respecter rigoureusement les limites sociales et culturelles et celles des habitats marins ; et faire évoluer les institutions coutumières concernées, notamment lorsque les infrastructures physiques et administratives, le personnel formé et les ressources financières sont insuffisants ou inexistants. À Vanuatu, la propriété marine coutumière est au cœur de la gestion communautaire et constitue le lien essentiel entre le Service des pêches et les communautés (Amos 1993). En vertu de la Constitution adoptée à l'indépendance (1980), l'ensemble des terres et des lieux de pêche coutumiers qui avaient été aliénés sont revenus de droit à leurs propriétaires coutumiers et leur sont restés acquis (Gouvernement de Vanuatu 1980a).

3.3.2. Structure globale du système coutumier

Cette section s'inspire des travaux de Ruddle (1994) et de sources plus récentes, comme indiqué dans le texte.

3.3.2.1. Les territoires marins et leurs limites

D'un point de vue légal et conformément à la Réforme foncière de Vanuatu (Règlement n° 31 de 1980), les droits des propriétaires coutumiers autochtones sur les eaux côtières s'étendent en

[6] Selon Garcia et al. (2003:6), l'approche écosystémique des pêches « … vise à établir un juste équilibre entre des objectifs sociaux divers en prenant en considération les connaissances et les incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et à leurs interactions, et en appliquant aux pêches une approche intégrée, à l'intérieur de zones écologiquement homogènes.

[7] SEMCoS = socioeconomic manual companion software (logiciel compagnon du manuel socioéconomique). »

direction du large jusqu'à la pente externe du récif frangeant (Gouvernement de Vanuatu 1980b). Taurakoto (1984) fait observer que d'après la coutume mélanésienne de Vanuatu, les limites de propriété s'étendent aussi loin qu'une personne peut se rendre pour pêcher ou plonger à la recherche de coquillages. Les récifs situés au large, en eau profonde, n'appartiennent à personne. Toutefois, de nombreux villages revendiquent des superficies bien plus vastes, s'étendant parfois jusqu'à l'horizon, notamment les zones de mer situées entre la pente récifale externe et les îles au large (Fairbairn 1990). Pour les villageois d'Eton, sur l'île d'Efate, les zones de mer qui leur appartiennent s'étendent sur 50 mètres au-delà de la pente récifale, tandis que les villageois d'Eratap (un autre village d'Efate) revendiquent une zone de 100 mètres au-delà de la pente récifale, ce qui permet d'englober quatre îlots. Lorsque les villageois d'une île donnée possèdent des terres sur une île voisine, la zone de mer située entre les deux îles est réputée leur appartenir. Ainsi, les villageois d'Uripiv revendiquent les eaux situées entre les îles d'Uripiv et d'Uriv (Fairbairn 1990). Les villages étant généralement très éloignés les uns des autres, les territoires marins qui les séparent sont tout aussi vastes. À titre d'exemple, le territoire marin du village d'Eton s'étend sur une zone de 35 à 40 km de part et d'autre du village lui-même (Fairbairn 1990). Les territoires marins sont bornés latéralement par les limites terrestres qui continuent de courir en mer, certaines étant parfois déterminées par des rivières. Les limites latérales sont néanmoins souvent mal définies, ce qui a déjà occasionné de sérieux différends.

3.3.2.2. Droits de pêche

Selon Johannes et Hickey (2004), les clans, les chefs ou les villages propriétaires de terres exercent également leur droit de propriété sur les eaux côtières adjacentes. Les zones de mer peuvent être subdivisées, et les droits y afférents répartis entre différents chefs de famille. Les droits sur les eaux côtières contiguës aux biens-fonds coutumiers sont reconnus dans le chapitre 12 de la Constitution, qui dispose en son article 73 que « [t]outes les terres situées dans le territoire de la République appartiennent aux propriétaires coutumiers indigènes et à leur descendance. » La Loi sur la réforme foncière (chap. 123) précise en outre que le terme « terre » comprend « les terres immergées, y compris celles allant jusqu'au tombant externe du récif côtier, mais pas au-delà. » De manière générale, les villageois jouissent de droits exclusifs et égaux dans l'utilisation des zones de pêche adjacentes en milieu récifal (David 1990). Globalement, les récifs et les lagons demeurent la propriété des villages, en dépit des droits de propriété individuels (Fairbairn 1990).

Il existe toutefois des situations très diverses dans le pays. D'après Taurakoto (1984), les limites récifales sont déterminées par le lieu de débarquement des ancêtres, la nature des droits qu'ils ont négociés et la superficie de terres détenues au-dessus de la laisse de haute mer. Dans certaines régions de l'île d'Ambae, ainsi que dans le sud-est d'Ambrym, les récifs sont rares, ce qui conduit à répartir minutieusement les rochers coralliens isolés entre différents chefs de famille, toute violation de ces limites donnant lieu à dédommagement. Dans d'autres régions de l'île, les résidents ont tous librement accès à l'ensemble des lieux de pêche (Kenneth et Silas 1986). À Lelapa, les six chefs des six villages de l'île se partagent la propriété de la totalité des récifs (Taurakoto 1984).

Bien que les droits de propriété soient clairement reconnus, les zones géographiques auxquelles ils s'appliquent sont souvent imprécises. La situation n'est jamais aussi claire que lorsque que les droits sont détenus par une seule personne, le chef du village, qui contrôle dès lors l'ensemble des récifs pour le compte de la communauté. Les droits de propriété sont aussi clairement établis dans les endroits isolés.

Les propriétaires fonciers ont des droits particuliers sur les eaux qui jouxtent leurs terres, notamment le droit de louer à bail une partie de leurs récifs, une décision qui doit cependant être approuvée par le conseil de village ou de district et par les chefs. Ces droits exclusifs concernent également l'utilisation des zones marines adjacentes à des fins spécifiques telles que l'installation de mouillages, la construction de pièges à poisson et l'établissement de zones de reproduction pour les coquillages.

Acquisition de droits

Les villageois héritent leurs droits de propriété (Taurakoto 1984). Les communautés de l'intérieur qui ne détiennent pas de droits primaires sur les eaux côtières ont accès aux pêcheries par le jeu des relations de parenté avec les côtiers, l'intérieur des terres ayant été peuplé par des personnes initialement originaires des côtes. Ces droits peuvent reposer sur la réciprocité, les villages côtiers disposant alors de droits de chasse à l'intérieur des terres, ou être accordés en contrepartie de paiements coutumiers tels que des cochons, du kava (*Piper methysticum*), des taros ou autres marchandises de valeur (Fairbairn 1990).

Droits des personnes extérieures à la communauté

Les habitants de villages voisins peuvent généralement utiliser les lieux de pêche d'une communauté s'ils l'en informent préalablement, et le conseil de village les y autorise habituellement. Jusqu'à une date récente, ce type d'arrangement semble avoir été réciproque, mais la pratique est devenue rare. La commercialisation est une considération nouvelle qui pèse sur l'autorisation d'accès. À Erakor, sur l'île d'Efate, les personnes extérieures doivent désormais demander l'autorisation du conseil de village et payer un droit d'accès. L'une de ces personnes a dû acquitter un droit annuel d'environ 90 dollars É. U. pour ramasser des holothuries, tandis qu'un pêcheur de troca a dû payer un droit annuel de quelque 18 dollars É. U. (Fairbairn 1990).

3.3.2.3. Règles applicables à la pêche

Johannes (l998) a relevé l'existence de tabous ou d'interdits pouvant se traduire par le non prélèvement de certaines espèces, des fermetures spatiales et temporelles de la pêche et des restrictions relatives aux engins.

3.3.2.4. Autorités coutumières

Les modalités de contrôle et de gestion des lagons et des récifs semblent présenter des variations considérables (Fairbairn 1990). De manière générale, ce contrôle est exercé par le conseil de village, composé de chefs et d'anciens, parfois aussi par un conseil de district qui rassemble les chefs des différents villages, ainsi que par les propriétaires fonciers. Les choses sont souvent très floues en ce qui concerne l'exercice de l'autorité, bien que l'autorité suprême soit généralement détenue par le conseil de village où le chef de plus haut rang est souvent le plus influent, surtout s'il est lui-même un important propriétaire foncier.

Le respect des règles est problématique compte tenu des vastes superficies marines appartenant aux différents villages. Les braconniers sont découragés par des panneaux érigés sur les limites de propriété à terre, et les villages d'Eton et d'Erakor font souvent diffuser à la radio des messages anti-braconnage.

Dans la quasi-totalité des cas, le conseil de village est l'autorité responsable au premier chef de la pêche sur les récifs et dans le lagon. Il a le pouvoir d'imposer des interdictions de pêche, de faire appliquer la réglementation publique, de résoudre les conflits avec les villages voisins et d'accorder des droits d'accès et autres arrangements à des personnes extérieures au village. Les conseils de district jouent aussi un rôle important dans la gestion des récifs et des lagons, notamment lorsque les intérêts et les zones de pêche de plusieurs villages sont en jeu. Dans le passé, les chefs coutumiers avaient souvent le droit d'imposer des mesures de gestion sur les vastes superficies relevant de leur compétence au nom de différents clans (Johannes et Hickey 2004).

3.3.2.5. Sanctions

Le chef et son conseil peuvent sanctionner les personnes qui violent un tabou édicté à des fins de gestion. Il apparaît que les tabous sont mieux respectés lorsqu'ils ont été établis en vertu de modalités coutumières (Johannes et Hickey 2004). Les sanctions sont progressives et peuvent être d'ordre économique ou social. En cas d'infraction aux règles de gestion, elles vont de la simple réprimande à des amendes qui peuvent être réglées en espèces ou en nature, souvent au moyen d'aliments locaux, de nattes ou de biens d'importance coutumière, tels que des cochons ou des racines de kava. Dans les zones où l'autorité coutumière est toujours tenue en haute estime, la honte et le déshonneur d'avoir été pris en faute et puni constituent une sanction sociale supplémentaire.

3.3.3. Application des systèmes traditionnels à la gestion communautaire actuelle

En 2001, Johannes et Hickey ont entrepris une enquête dans 21 communautés de pêcheurs déjà étudiées par Johannes en 1993 afin de recueillir le sentiment des villageois sur l'efficacité des mesures de gestion, laquelle a été déterminée selon deux critères. Le premier visait à établir si les mesures étaient toujours en vigueur 8 à 10 ans après leur introduction. La plupart des mesures de conservation adoptées au début des années 90 exigeaient en effet des sacrifices de la part des pêcheurs. La fermeture de la pêche du troca par exemple leur imposait de renoncer aux revenus tirés de la vente des coquilles. Le fait qu'une mesure perdure impliquait donc que les pêcheurs reconnaissaient l'utilité de ces sacrifices. Le deuxième critère était le degré d'application des mesures supplémentaires introduites après 1993.

L'enquête a révélé une forte adhésion de la part des villageois. Sur les 40 mesures de gestion des ressources marines introduites dans 21 communautés en 1993, cinq n'étaient plus appliquées en 2001, mais 51 nouvelles mesures avaient été adoptées. Parmi les principales mesures en vigueur en 2001, on comptait 18 clôtures spatiales de la pêche, 11 interdictions de pêche du troca, 11 tabous sur la pêche des tortues, 10 interdictions de pêche

des holothuries, 8 tabous sur la pêche au fusil et 7 mesures de contrôle ou interdictions concernant l'utilisation de filets de pêche. Les tabous sur la pêche des tortues ont tous été introduits après 1993. Trois des cinq mesures abandonnées portaient sur la fermeture de différents lieux de pêche. Toutefois, six nouvelles mesures de fermeture de la pêche avaient été décrétées pendant la même période dans cinq autres villages.

Dans le passé, les villageois pouvaient pêcher les tortues et prélever leurs œufs lorsqu'ils en trouvaient. En 1993, aucune mesure d'interdiction de la pêche des tortues n'avait été recensée (Johannes 1998), alors qu'en 2001, il en existait dans plus de 60 % des communautés visitées. Ces tabous représentaient 11 des 51 nouvelles mesures de gestion susmentionnées, et concernaient 11 des 21 villages étudiés (Johannes et Hickey 2004). Notons qu'en grande partie, l'interdiction de la pêche des tortues est à porter au crédit d'une troupe de théâtre itinérante, appelée Wan Smol Bag, qui présentait en 1995 une pièce illustrant la situation critique des tortues de mer et la nécessité de les préserver. Cette pièce est venue confirmer l'impression des villageois qui avaient constaté par eux-mêmes le déclin progressif des tortues par rapport aux décennies précédentes. En plus de suggérer qu'il ne fallait pas tuer les tortues, la pièce préconisait de nommer des « observateurs » pour encourager leur préservation et marquer les tortues en période de ponte et celles ramenées accidentellement dans les filets. C'est ainsi qu'en 2003, on comptait 200 moniteurs dans plus d'une centaine de villages, qui avaient pour tâche de signaler les contrevenants aux chefs et d'encourager les gens à ne pas déranger les femelles en période de ponte et à ne pas prélever leurs œufs. À partir de juin 2001, ces observateurs ont été rebaptisés *vanua-tai*, ce qui signifie « gardiens des ressources » (*Vanua* désigne la terre, tandis que *tai* renvoie à la mer), compte tenu de l'élargissement de leur mandat à l'ensemble des ressources marines (Johannes et Hickey 2004).

Les communautés qui ont conservé de solides systèmes de gestion et ont à cœur de préserver les ressources sont les plus susceptibles d'adapter les systèmes préexistants ou traditionnels aux nécessités de la situation actuelle. L'adhésion aux principes de protection de l'environnement joue un rôle particulièrement important à cet égard. Or, la préservation des ressources marines est un principe bien établi à Vanuatu. Vers le milieu des années 90, 48 mesures de gestion des ressources marines étaient en place dans 12 villages de pêcheurs (Anderson et Mees 1999). Les raisons invoquées pour 43 d'entre elles étaient le développement, la préservation ou la protection des ressources marines. Durant leurs recherches, Johannes et Hickey (2004) ont constaté que la préservation des ressources marines faisait partie de l'éthique de la plupart des communautés visitées, car les villageois en voyaient la nécessité, et s'y employaient bel et bien. Rien de tout cela ne suffit toutefois à garantir l'adaptation efficace d'un système coutumier aux besoins de gestion actuels. Ainsi, de sérieux différends existent parfois au sein des communautés, notamment en raison du passé colonial, de l'évolution des idées quant à la valeur des ressources ou de la croissance démographique rapide, conjugués aux problèmes posés par les migrations, l'urbanisation et l'abandon des zones rurales isolées (Ruddle 1994).

Le regain d'intérêt pour la gestion communautaire des ressources marines et son expansion dans le pays sont remarquables par comparaison avec la plupart des autres pays insulaires océaniens. Plusieurs facteurs importants président à ce succès : 1) les solides régimes de propriété coutumière des espaces marins, renforcés par le renouveau culturel dû à l'action menée sur le terrain par les agents du Centre culturel de Vanuatu qui ont aidé les communautés à consolider et à revitaliser les systèmes de gestion traditionnels, dans le droit fil du renouveau culturel généralisé consécutif à l'indépendance du pays en 1980 ; 2) une direction forte au niveau des villages ; 3) des communautés villageoises soudées ; 4) l'utilité des clôtures de la pêche du troca, qui a été démontrée par le Service des pêches et a porté le développement de la gestion communautaire des ressources, amenant les communautés à expérimenter différentes mesures, dont des quotas ou des restrictions relatives aux engins de pêche pour les autres ressources importantes ; 5) une prise de conscience qui a été décuplée par la formation des villageois, le travail participatif de réensemencement des récifs en trocas et le suivi ultérieur des stocks. Il était essentiel de cibler ces actions sur le troca, une espèce à forte valeur commerciale. Dès lors que les villageois en ont constaté les retombées positives, ils se sont penchés sur les moyens d'améliorer la gestion d'autres ressources. Par ailleurs, le troca étant une ressource facile à gérer, les résultats peuvent aisément être constatés ; et 6) l'intégration d'éléments plus modernes dans les cadres de gestion traditionnels. Citons l'exemple de la disparition des valeurs coutumières, l'une des conséquences majeures de l'urbanisation. Dans les villages situés en zone périurbaine, les chefs confrontés à des infractions répétées aux règles de gestion dénoncent les contrevenants aux forces de police.

3.3.3.1. Cadre juridique

En vertu de l'article 73 de la Constitution de Vanuatu, « [t]outes les terres situées dans le territoire de la République appartiennent aux propriétaires coutumiers indigènes et à leur descendance. » La Loi sur la réforme foncière dispose, à la section 3 du chapitre 123, que le terme « terre » comprend « ... les terres immergées, y compris celles allant jusqu'au tombant externe du récif côtier, mais pas au-delà » (Kuemlangan 2004). Ces dispositions viennent étayer le régime de propriété coutumière des espaces marins, d'où leur importance fondamentale pour les pratiques de gestion communautaire des ressources qui s'appuient sur ce type de régime. Les autorités de Vanuatu sont habilitées à établir des « réserves marines » et des « aires de conservation collectives » telles que définies dans la Loi sur les pêches et la Loi sur la gestion et la conservation de l'environnement, respectivement. Bien que les réserves marines et les aires de conservation collectives soient les instruments légaux de gestion et de protection des ressources par excellence, elles ont rarement été utilisées pour les ressources halieutiques côtières.

3.3.3.2. Introduction et expansion de la gestion communautaire des ressources côtières

La gestion communautaire a été introduite à Vanuatu au début des années 90 en vue de l'aménagement des stocks de trocas (*Tectus niloticus*). Selon Johannes et Hickey (2004), son succès réside en partie dans le fait que le Service des pêches ait choisi de limiter son approche aux seuls trocas plutôt qu'à l'ensemble des ressources côtières. Après avoir recensé les stocks dans différents villages, il a conseillé d'interdire les prélèvements de trocas pendant plusieurs années successives, tout en autorisant de brèves périodes d'ouverture de la pêche (Amos 1993). Les communautés étaient libres de suivre ou non ses conseils.

Johannes et Hickey (2004) ont également confirmé que les pratiques de gestion communautaire des ressources côtières se développent dans le pays. Selon eux, le nombre de mesures mises en œuvre entre 1993 et 2001 a plus que doublé dans certains villages, passant de 40 en 1993 à 86 en 2001 (pour faciliter les comparaisons entre les communautés, Johannes et Hickey [2004] ont classé les mesures de gestion communautaire en 11 catégories : trocas, fermeture des lieux de pêche, tortues, holothuries, pêche au fusil, pêche au filet, aires marines protégées, bénitiers, crabes, pratiques de pêche destructrices, et autres mesures). Après avoir constaté l'efficacité des mesures et les avantages liés à la reconstitution des stocks, les communautés ont adopté de nouvelles mesures de gestion, pour le troca comme pour d'autres espèces. Les spectacles de la troupe Wan Smol Bag ont largement contribué à sensibiliser les communautés et à les convaincre de la nécessité de gérer leurs ressources.

Même si Johannes et Hickey (2004) font état d'un renouveau de la gestion communautaire, Raubani (2006) a estimé que les mesures en vigueur à Vanuatu laissaient beaucoup à désirer en raison du flou entourant les droits de propriété sur les terres et les récifs adjacents (y compris les droits d'accès aux ressources inféodées à ces récifs), et des conditions prévalant dans les communautés, dont la perte de respect pour les chefs coutumiers, un recul de la coopération avec les autorités coutumières et la pénurie des moyens de subsistance. Dans une communication personnelle avec Hickey, Raubani (2006 : 19) précise aussi que

> « ... plusieurs pratiques de gestion coutumière perdurent dans des zones éloignées des centres urbains, et donc moins soumises à l'influence occidentale, ce qui contribue au maintien des valeurs et des croyances. Ainsi, dans la province de Torba et une grande partie des provinces de Malampa, Penama et Tafea, de nombreux villages continuent d'appliquer ces pratiques, car les valeurs et les croyances s'y sont toujours maintenues. »

Tableau 5. Résultats de l'évaluation des stocks réalisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Aneityum.

Analcauhat	À l'intérieur des zones taboues	Hors des zones taboues
Espèce : troca (*Tectus niloticus*)		
Densité moyenne (nombre/ha)	560,8	97,5
Stock total (extrapolation) (kg)	430,8	30,0
Espèce : burgau (*Turbo marmoratus*)		
Densité moyenne (nombre/ha)	50,0	2,5
Espèce : bénitier (*Tridacna maxima*)		
Densité moyenne (nombre/ha)	73,3	27,5

* Les enquêtes étant toujours en cours, les résultats sont susceptibles d'être modifiés.

4. Information sur les sites ciblés

4.1. Aneityum

Johannes et Hickey (2004) ont recensé les mesures de gestion communautaire en vigueur à Analcauhat en 1993 et en 2001. Leur nombre est passé de trois en 1993 à quatre en 2001 (en 2013, les mesures portaient sur le troca, la fermeture de la pêche et la catégorie « autres mesures » ; une mesure supplémentaire concernant les holothuries a été introduite en 2001). En 2011-2012, l'IRD a réalisé à Analcauhat des enquêtes biologiques et des évaluations simples des stocks de trocas, de burgaus et de bénitiers dans les zones taboues et au-delà (tableau 5). Les résultats provisoires de ces travaux ont été résumés par Dumas (à paraître).

4.2. Malekula

Le Service des pêches de Vanuatu (2011) a présenté les résultats d'évaluations de stocks par comptage visuel en plongée réalisées à Uri, Uripiv et dans la zone de la Baie du Crabe, à Malekula. D'après ces résultats, la taille moyenne et l'abondance des holothuries dans les zones étudiées restent faibles malgré le moratoire national déclaré en 2007, peut-être en raison de la faible croissance de ces espèces et des prélèvements illicites effectués après l'introduction du moratoire.

L'Unité de l'environnement (2007a, 2007b) a présenté les résultats détaillés d'enquêtes par questionnaire concernant les ménages, les poissons récifaux et la commercialisation du poisson et du crabe, et plus particulièrement la pêche et la gestion du crabe de terre *Cardisoma hirtipes*. Ces résultats apportent de solides informations de référence sur l'état de la ressource, l'exploitation des ressources côtières et les conditions socioéconomiques au sein des communautés de la Baie du Crabe.

L'Unité de l'environnement souligne deux considérations importantes pour la mise en œuvre des projets. Premièrement, il est indispensable de bien saisir les différences entre les communautés. Ainsi, seules quelques-unes d'entre elles pratiquent la pêche commerciale. Bien que la plupart des ménages de certains villages pêchent régulièrement pour leur propre consommation, dans d'autres communautés, moins de la moitié des ménages pratiquent régulièrement la pêche. Par ailleurs, la carte des ressources communautaires et le plan d'action connexe pâtissent peut-être d'une dépendance excessive à l'égard des organisations extérieures, de l'idée globalement erronée selon laquelle les projets seront exécutés par les agents provinciaux et les fonctionnaires en poste à Malekula, et de l'absence de principes régissant la gestion adaptative. Les projets doivent donc être conçus de manière à conforter l'initiative et les capacités locales. En outre, les chefs de la Baie du Crabe ne jouissent plus du plein soutien et de la coopération des villageois, il faudra probablement envisager d'autres approches pour sensibiliser ceux qui tendent à ne pas se ranger aux demandes des chefs.

Johannes et Hickey (2004) se sont également renseignés sur les mesures de gestion en vigueur à Uri et à Uripiv en 1993 et en 2001. À Uri, leur nombre est passé de 4 en 1993 à 12 en 2001, et de 1 en 1993 à 4 en 2001 à Uripiv. Selon les catégories établies par Johannes et Hickey, les nouvelles mesures recensées en 2001 portaient sur la fermeture de lieux de pêche, la pêche des tortues, des holothuries et des bénitiers, la pêche au fusil et l'utilisation de filets, et les aires marines protégées, sans oublier la catégorie « autres mesures ».

En 2003, des agents de la CPS ont entrepris des comptages visuels en plongée de poissons et d'invertébrés et réalisé une enquête socioéconomique à Uri et à Uripiv. Selon les résultats obtenus : 1) les mesures de gestion en place dans ces deux îles garantissent l'exploitation durable des ressources en poissons au niveau de pêche actuel ; et 2) l'état des ressources est satisfaisant. Néanmoins, les poissons de récif doivent être considérés comme une source complémentaire, et non principale, d'alimentation et de revenu. En effet, la ceinture récifale à proximité de ces deux îles est sans doute trop étroite pour soutenir longtemps une forte pression de pêche .

4.3. Efate

Johannes et Hickey (2004) ont enquêté sur les mesures de gestion communautaire en vigueur à Mangaliliu en 1993 et 2001, et constaté qu'elles sont passées de trois en 1993 à quatre en 2001. En 1991, les mesures visaient à réglementer la pêche des trocas, la fermeture des lieux de pêche et autres. En 2001, une mesure supplémentaire a été adoptée pour gérer les holothuries.

Beckensteiner (2011) a réalisé en 2011 une enquête similaire à Mangaliliu, qui a établi l'existence de quatre autres mesures visant l'exploitation des coquillages et l'utilisation des engins de pêche. Une autre enquête conduite en 2011, toujours par Beckensteiner (2011), dans sept villages d'Efate (Paunangisu, Siviri, Mangaliliu, Eratap, Takara, Tanoliu et Emua), a permis de procéder à une analyse comparative. L'enquête a révélé que les plans de gestion communautaire faisaient généralement suite à l'intervention d'acteurs extérieurs, ONG et donateurs notamment, qui en déterminaient souvent la portée (plan de gestion global des ressources, ou

limité à une aire marine protégée). Autre constat, la plupart des pêcheurs souhaitaient modifier ou améliorer leur système de gestion et semblaient très soucieux de l'évolution des ressources récifales, et désireux de les protéger. Enfin, l'enquête a établi que les règles de gestion locales tendent à être abandonnées après le départ des intervenants extérieurs.

La CPS (2003) a réalisé sur l'île de Moso un comptage visuel en plongée des poissons et des invertébrés ainsi qu'une enquête socioéconomique. Les résultats témoignent de l'état globalement satisfaisant des ressources en poissons, bien que divers signes attestent une pression de pêche. D'autres constats ont été faits dans le cadre de cette enquête :

- les trocas sont présents, mais à de faibles concentrations ;
- aucun burgau n'a été observé ;
- les revenus tirés de la pêche sont limités du fait de la distance à parcourir jusqu'aux lieux de pêche les plus productifs, à savoir le tombant récifal externe, et de la distance, du temps et des coûts liés à la vente du poisson à Port-Vila ; et
- la communauté de Moso ne parvient pas à faire respecter les règles d'accès à ses lieux de pêche, fréquemment braconnés par des pêcheurs de Lelepa, notamment dans la zone du récif extérieur éloigné.

En 2011-2012, l'IRD a réalisé des enquêtes biologiques et des évaluations simples des stocks de trocas, de burgaus et de bénitiers à Mangaliliu, dans les zones taboues et au-delà (tableau 6). Les résultats provisoires de ces travaux ont été résumés par Dumas (à paraître).

5. Observations et perceptions des pêcheurs

5.1. Tendances de l'évolution des stocks, par groupe d'espèces

Les résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre de l'étude de référence indiquent que les ressources halieutiques des communautés visées sont en augmentation, sauf dans l'île de Moso, près d'Efate (tableaux 7 et 8). Afin d'obtenir des résultats détaillés spécifiques à chaque site, les espèces ciblées ont été regroupées en différentes catégories (tableau 9). La facilité d'accès aux ressources halieutiques est fonction de leur éloignement des villages côtiers et de l'engin de pêche utilisé. Pour la plupart des pêcheurs, les ressources du lagon sont plus faciles d'accès, car elles n'impliquent pas d'investir dans un bateau, du carburant ou des engins modernes. Par conséquent, elles font souvent l'objet d'une pêche intensive quand elles ne sont pas correctement gérées. Les villageois ont été interrogés afin de connaître leur sentiment sur l'état des différentes catégories de ressources (tableau 10).

Tableau 6. Résultats de l'évaluation des stocks réalisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Mangaliliu.

Mangaliliu	À l'intérieur des zones taboues	Hors des zones taboues
Espèce : troca (*Tectus niloticus*)		
Densité moyenne (nombre/ha)	90,0	22,5
Stock total (extrapolation) (kg)	1 220,0	894,0
Espèce : burgau (*Turbo marmoratus*)		
Densité moyenne (nombre/ha)	21,4	6,0
Stock total (extrapolation) (kg)	549,0	998,0
Espèce : bénitier (*Tridacna maxima*)		
Densité moyenne (nombre/ha)	121,4	141,2
Stock total (extrapolation) (kg)	3 109,0	23 314,0

* Les enquêtes étant toujours en cours, les résultats sont susceptibles d'être modifiés.

Tableau 7. Tendance des ressources halieutiques dans les zones ciblées.

		Aneityum	Malekula	Efate	Combiné
Augmentation		3	6	3	12
	(%)	100,0	50,0	100,0	66,7
Pas de changement		0	6	0	6
	(%)	0,0	50,0	0,0	33,3
Réduction		0	2	0	2
	(%)	0,0	16,7	0,0	11,1

Tableau 8. Tendance des captures de poisson dans les zones ciblées.

Île	Zone ciblée	Communauté ciblée	Tendance des captures
Aneityum	Aneityum	Analcauhat	Hausse
		Umetch	Hausse
		Port-Patrick	Hausse
Malekula	Baie du Crabe	Barrick	Hausse
		Bushman Bay	Pas de changement
		Hatbol	Pas de réponse
		Limap,	Pas de changement
		Lingarakh	Hausse
		Lowni	Hausse
		Lo Sarsar	Hausse
		Mapest	Pas de changement
		New Bush	Pas de changement
		Portidur	Hausse
		Teremp	Hausse
		Tevaliant	Pas de changement
		TFC	Hausse
		Tembimbi	Pas de changement
	Uri	Uri	Hausse
	Uripiv	Uripiv	Hausse
Efate	Mangaliliu	Mangaliliu	Hausse
	Lelepa	Lelepa	Pas de changement
	Moso	Sunae	Baisse
		Tassiriki	Baisse

Source : Étude de référence du projet

Tableau 9. Espèces ciblées, par site.

		Aneityum	Malekula		Efate	
			Baie du Crabe	Uri et Uripiv	Moso	Mangaliliu et Lelepa
À l'intérieur du récif	Coquillages	Troca, burgau, bénitier	Bénitier			Bénitier
	Crustacés	Langouste	Langouste		Langouste	Langouste
	Autres	Poulpe	Poulpe		Poulpe, calmar	Poulpe, calmar
	Poissons	Mulet, perroquet bleu	Picot, monacanthe à selles noires, perroquet bleu, napoléon, baliste titan, mulet		Mérou gueule rouge, mulet, baliste titan	Perroquet bleu et autres perroquets
Au large	Petits pélagiques	Sélar coulisou, sardine	Sélar coulisou, sardine		Sélar coulisou, sardine	Sélar coulisou, sardine
	Grands pélagiques	Thonidés, thazard, bonite gros yeux, marlin écarlate	Thon jaune, bonite, carangue		Carangue, thonidés, bonite gros yeux, bonite, marlin	Thon jaune, bonite, thazard, coryphène, bonite gros yeux
	Poissons démersaux	Vivaneau et lutjanidés, brème, mérou	Vivaneau écarlate et lutjanidés, mérou		Vivaneau écarlate et lutjanidés	Vivaneau écarlate et lutjanidés
Autres	Crabes de terre		Crabe de palétuvier, crabe rouge, crabe blanc			Crabe de palétuvier

Tableau 10. Tendances de l'état des ressources, par groupe d'espèces et par site.

		Aneityum		Malekula				Efate			
				Baie du Crabe		Uri et Uripiv		Moso (Tassiriki et Sunae)		Mangaliliu et Lelepa	
		Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue
À l'intérieur du récif	Coquillages	↑	↑*2	↑	↑	↑	↑	-	-	→*6	→*6
	Crustacés	↑	↓	↑	↑	↑	↑	*3	↓	↓	↓
	Autres	↑	↓	↑	↑	↑	↑	↓*4	↓*4	↑	↑
	Poissons	↑	↓	↑	↑	↑	↑	↓	↓	→	↓*2
Au large	Petits pélagiques	↓	-	↑	↑	↑	↑	↓	↓	*7	
	Grands pélagiques	-	*1	-	↑	-	↑	-	*5	-	↑*2
	Poissons démersaux	-	↑	-	↑	-	↓	-	→	-	↑*2
Autres	Crabes de terre	-	-	↓	↓	↓	↓	-	-	-	-

Les flèches ↑, → et ↓ indiquent respectivement une augmentation, une stabilité et une réduction d'abondance.

*1 : Comprend des espèces qui ne sont pas exploitées actuellement et pour lesquelles les informations sont trop limitées pour déterminer l'état de la ressource.

*2 : Comprend des espèces dont l'état est perçu comme stable.

*3 : De rares spécimens ayant été observés, il est difficile de déterminer s'il y a accroissement ou fléchissement des stocks.

*4 : Pour les villageois de Sunae, la ressource est stable, tandis que ceux de Tassiriki ont le sentiment qu'elle s'amenuise.

*5 : Résultats contrastés, certaines personnes se déclarant indécises parce qu'il n'y a pas de captures, tandis que d'autres pensent que la ressource est stable.

*6 : Comprend une tendance à l'accroissement.

*7 : Les villageois sont d'avis que le sélar coulisou est moins abondant, tandis que les stocks de sardine augmentent.

Tableau 11. Tendances de la taille moyenne des captures.

		Aneityum		Malekula				Efate			
				Baie du Crabe		Uri et Uripiv		Moso (Tassiriki et Sunae)		Mangaliliu et Lelepa	
		Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue	Dans la zone taboue	Hors zone taboue
À l'intérieur du récif	Coquillages	↑	*1	↑	↑	↑	↑	–	–	→	→
	Crustacés	↑	↑	↑	↑	↑	↑	*7	↓	→	→
	Autres	↑	↓	↑	↑	↑	↑	↓*8	↓*8	↑	↑
	Poissons	↑	↓	↑	↑	↑	↑	↓	↓	→	↓*2
Au large	Petits pélagiques	↑	*2	–	↑*4	–	↑*4	–	↓	–	→
	Grands pélagiques	–	↑*3	–	↑*3	–	↑*3	–	→*3	–	↑*3
	Poissons démersaux	–	↑	–	↑*5	–ω	↑*5	–	→*3	–	↑*3
Autres	Crabes de terre	–	–	↑	↓	↑*6	↓*6	–	–	↓	↓

Les flèches ↑, → et ↓ indiquent respectivement que la taille moyenne des poissons augmente, reste la même ou diminue.

*1 : Les villageois ont l'impression que la taille moyenne des trocas augmente, tandis que celle des bénitiers diminue.

*2 : Les villageois ont l'impression que la taille moyenne des sélars coulisou augmente tandis que celle des sardines diminue.

*3 : Comprend des espèces qui ne sont pas exploitées actuellement et pour lesquelles les informations sont trop limitées pour déterminer la taille moyenne.

*4 : Les villageois ont l'impression que la taille moyenne des sélars coulisou augmente tandis que celle des sardines reste la même.

*5 : Les villageois ont l'impression que la taille moyenne des lutjanidés et des mérous augmente tandis que celle du vivaneau écarlate diminue.

*6 : Les villageois sont d'avis que la taille moyenne des crabes de palétuvier est restée inchangée.

*7 : De rares spécimens observés à l'intérieur de l'AMP.

*8 : Les villageois de Sunae ont l'impression que la taille moyenne des calmars et des poulpes est restée la même.

*9 : Comprend des espèces dont la taille moyenne est perçue comme inchangée.

5.2. Évolution des tailles et/ou de la composition spécifique

Lors des entretiens, les villageois ont aussi été invités à donner leur impression sur l'évolution des tailles moyennes (tableau 11).

Les principaux constats, au vu des tableaux 10 et 11, sont résumés ci-après.

- Pour les villageois d'Aneityum, les crustacés (langoustes) sont moins nombreux à l'intérieur du lagon, alors que les poissons (par exemple les grands pélagiques et les espèces démersales) sont plus abondants sur le tombant récifal externe. Les informations disponibles ne permettent pas d'estimer l'état des ressources en thonidés.
- Les villageois de Malekula jugent que leurs ressources sont globalement en bon état, en dépit d'une moindre abondance des poissons démersaux et des crabes de terre.
- Les villageois de l'île de Moso (Tassiriki et Sunae) sont d'avis que nombre de leurs pêcheries sont en déclin, tandis que les pêcheurs de Mangaliliu et de Lelepa estiment que leurs ressources halieutiques sont mieux préservées et plus abondantes qu'à Moso.
- De manière générale, les ressources halieutiques récifales sont exploitées, voire surexploitées de l'avis de certains. En revanche, les pêcheurs des villages côtiers exploitent peu les grands pélagiques et les poissons de fond, et les informations disponibles ne permettent pas de se prononcer sur l'état de ces ressources.

6. Exploitation des ressources côtières

Un atelier a été organisé pour dresser un calendrier de pêche décrivant la saisonnalité, les méthodes de pêche, la taille de capture, la taille unitaire, le prix de vente moyen et la fréquence hebdomadaire de la pêche pour les espèces ciblées.

6.1. Espèces ciblées

D'après les calendriers de pêche, il existe 34 espèces dans l'ensemble des zones étudiées, et les produits de la pêche sont fonction de l'endroit considéré. À Aneityum et Malekula, 19 espèces ont été observées, alors qu'il n'y en a que 11 à 13 à Lelepa, Mangaliliu et Tassiriki. Sept espèces sont exploitées partout ou dans la plupart des zones étudiées : la bonite à ventre rayé (*Katsuwonus pelamis*), le vivaneau écarlate (*Etelis radiosus*), le mangroo ou sélar coulisou (*Selar crumenophthalmus*), le mérou (*Epinephelus spp.*), le poulpe (*Octopus cyanea*), la sardine (*Hypoatherina bamesi*, *Atherinomorus lacunosus*) et le perroquet (*Scarus sp.*, *Chlorurus sp.*). Les trocas (*Tectus niloticus*), burgaus (*Turbo marmoratus*), bénitiers et crustacés ne sont présents qu'à Aneityum, tandis que les carangues (*Caranx* spp.), les picots (*Siganus* spp.), le monacanthe à selles noires (*Paraluteres prionurus*), l'empereur gueule rouge (*Lethrinus miniatus*) et certaines espèces de crabes sont particulièrement recherchés à Malekula. Les langoustes (*Panulirus penicillatus*, *P. versicolor*, *Parribacus caledonicus*), qui comptent parmi les espèces les plus rémunératrices, sont présentes à Aneityum, Mangaliliu et Sunae. Les espèces observées à Tassiriki sont à 85 % les mêmes qu'à Aneityum. En outre, plus de 80 % des espèces exploitées à Mangaliliu ont aussi été recensées à Sunae. En dépit de la proximité de Lelepa et de Sunae, la similarité des espèces est moins importante entre ces deux îles qu'ailleurs.

6.2. Engins de pêche

Le tableau 12 dresse la liste des engins de pêche utilisés dans les zones ciblées. D'après certains répondants, une même famille peut avoir plusieurs engins à disposition, tandis que dans nombre de communautés de Malekula, particulièrement à Uri et Uripiv, le nombre d'engins par famille est moins important. La variété et le nombre d'engins disponibles dans chaque ménage varient d'une communauté à l'autre.

La ligne à main est l'engin de pêche le plus fréquemment utilisé par les ménages, à raison de plus de 76 % à Malekula, 85 % à Aneityum et 75 % à Efate. Vient ensuite le fusil sous-marin, utilisé par 49 % des ménages à Aneityum et 63 % à Efate. À Malekula, 20 % des répondants se servent de filets maillants. Les éperviers sont rarement employés à Efate et Aneityum, et 24 % des pêcheurs qui les utilisent vivent à Malekula. Les pièges à poissons ne sont pas utilisés.

Dans les zones étudiées, plus de 40 % des ménages possèdent un bateau, mais seulement quelque 7 % des répondants ont un moteur hors-bord, ce qui représente un taux très inférieur aux engins de pêche. À titre d'exemple, seulement trois des 100 ménages de Malekula ont un hors-bord.

6.2.1. Niveau d'exploitation actuel

La figure 1 illustre le volume mensuel moyen des captures de poisson, par lieu de pêche, pour chacune des zones étudiées. Au total, les captures

mensuelles les plus élevées, soit plus de 465 kg, ont été enregistrées à Aneityum. La Baie du Crabe vient en deuxième position, avec 350 kg. Pour Efate, les captures mensuelles de poisson s'établissaient à 200 kg au total à Lelepa, Mangaliliu et Moso. Uri et Uripiv affichaient la production la plus faible, avec 155 kg par mois.

À Aneityum, la pêche se déroule principalement au large, même si des poissons sont parfois pris près du littoral. Les membres du comité de gestion de l'AMP les assimilent à des prélèvements effectués en bordure de récif ou à proximité, et ces prises comprennent parfois des vivaneaux.

Les tendances de la pêche en Baie du Crabe sont semblables à celles d'Aneityum. Barrick et TFC[8], les principales communautés de pêcheurs de la Baie, prennent beaucoup plus de poisson que les villages des zones côtières. Toutefois, TFC est davantage tributaire des ressources récifales que Barrick, dont plus de la moitié de la production provient de l'extérieur des récifs (figure 2).

Une forte pression de pêche est exercée sur les récifs situés en face des villages d'Uri et d'Uripiv (Malekula) ainsi qu'à Moso (Efate) où les volumes prélevés sur les récifs sont les plus élevés de toutes les zones étudiées. Selon un membre de la communauté, ceux qui pêchent le poisson sur le récif ramènent aussi des coquillages essentiellement destinés à la consommation des ménages.

Un atelier communautaire a mis en évidence une forte pression de pêche dans les zones côtières de Lelepa et de Mangaliliu. Nombreux sont ceux qui pêchent au-delà de la zone taboue, qui se situe généralement face au village. Selon divers témoignages, certains vont toutefois pêcher dans les zones taboues d'autres communautés. Plusieurs participants ont indiqué que ces violations occasionnaient des tensions entre les villages des environs.

6.3. Transformation, commercialisation et prix de vente

Comme on peut le voir au tableau 13, la plupart des communautés ciblées d'Efate et de Malekula vendent le produit de leur pêche dans le voisinage, y compris sur les marchés publics de Port-Vila et de Lakatoro. Les pêcheurs interrogés n'ont pas recours à des intermédiaires. Les participants à l'atelier ont indiqué que les ventes s'effectueraient directement auprès des grossistes ou des détaillants locaux. Des informations plus détaillées ont été dégagées des entretiens avec les villageois (tableaux 14 à 19).

Aucune activité de transformation du poisson n'est répertoriée dans les sites étudiés, sauf à Aneityum, où des langoustes sont vendues bouillies aux touristes en visite à Mystery Island. Les poulpes, les petits pélagiques (sélar coulisou et sardine) et les fruits de mer pêchés dans le lagon sont destinés à la consommation des ménages ou utilisés comme appât, alors que les poissons de fond (vivaneaux divers et mérous) et les grands pélagiques (thonidés, thazards) sont le plus souvent vendus.

7. Caractéristiques des communautés de pêcheurs

Selon le recensement national de 2009, la population rurale de Vanuatu s'est accrue de 20,6 % entre 1999 et 2008, ce qui a engendré une intensification de la production et de la consommation de ressources marines pour les besoins des ménages. En outre, les enquêtes par questionnaire montrent une augmentation de la population entre 2010 et 2012 dans les 23 communautés ciblées, à l'exception de Lowni et Mapest à Malekula.

Le tableau 20 signale la présence d'infrastructures sociales (éducation, santé et transports publics) dans les différentes communautés. À Aneityum et Efate, on trouve des écoles primaires et des centres de santé/dispensaires dans la plupart des villages ciblés. À Aneityum en revanche, les transports publics se résument aux caboteurs qui visitent l'île de manière irrégulière.. La plupart des villages de Malekula ont aisément accès aux bourgades de l'île, mais nombreux sont ceux où il n'y a pas d'école.

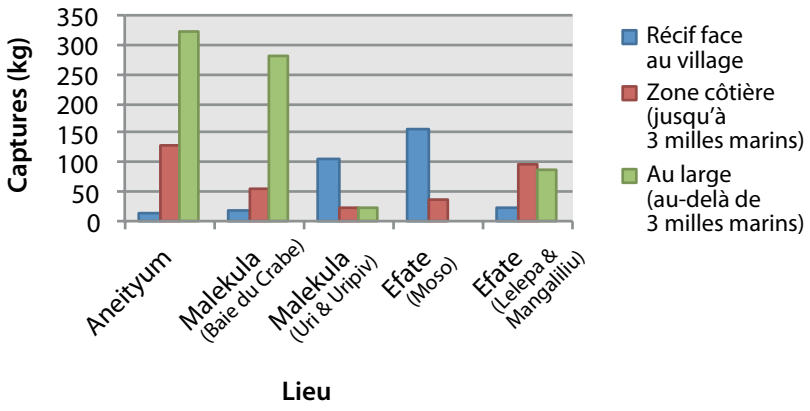

Figure 1. Captures mensuelles de poisson, par zone de pêche.

[8] TFC désigne Terfick Company, le nom complet étant rarement utilisé, car on lui préfère le sigle TFC.

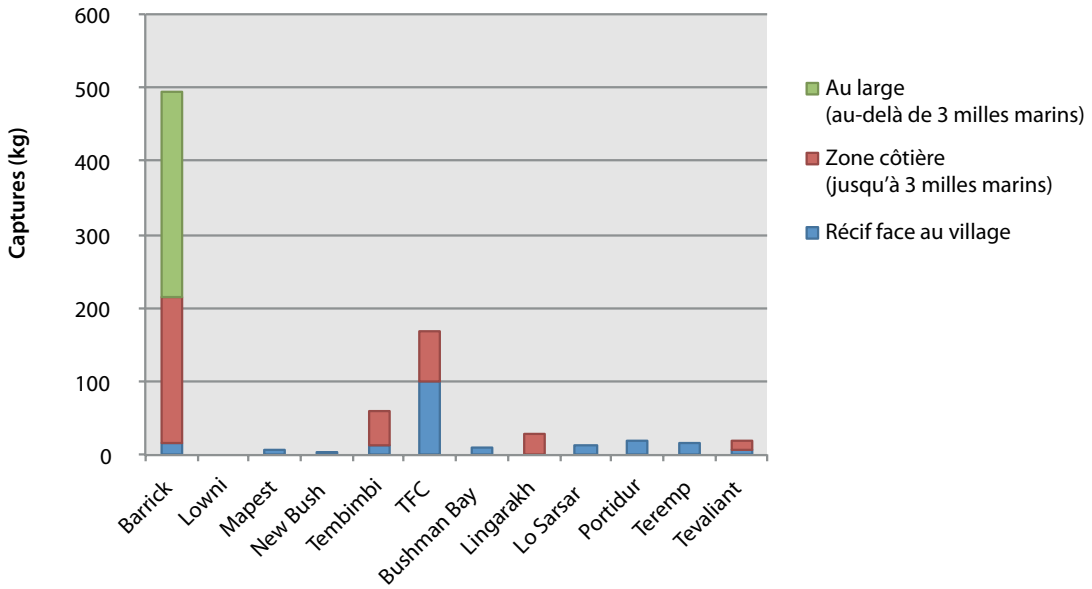

Figure 2. Captures mensuelles de poisson à la Baie du Crabe.

Tableau 12. Nombre de bateaux, de moteurs hors-bord et d'engins de pêche utilisés dans les zones ciblées.

				Engin de pêche				
	Nombre de ménages interrogés	Propriétaire d'un bateau	Propriétaire d'un hors-bord	Ligne à main	Fusil sous-marin	Filet maillant	Épervier	Piège à poisson
Malekula	84	30	1	76	19	28	20	0
Barrick	6	4		6	4	4	3	0
Bushman Bay	5			5	0	2	1	0
Hatbol	6							
Limap	6							
Lingarakh	11	11		11	9	9	10	0
Lo Sarsar	3			2	0	2	0	0
Lowni	4	2	1	4	0	1	0	0
Mapest	5			4	1	2	2	0
New Bush	5			5	1	2	0	0
Portidur	6	2		6	0	3	1	0
Tembimbi	6	2		5	0	0	1	0
Teremp	5			4	1	2	0	0
Tevaliant	6			4	0	1	0	0
TFC	5	4		4	2	0	1	0
Uri	5	5		5	0	0	0	0
Uripiv	16	12	2	11	1	0	1	0
Efate	40	20	4	30	25	9	1	0
Lelepa	14	9	4	12	6	1	0	0
Mangaliliu	12	3		12	10	6	1	0
Sunae	6	5		2	3	2	0	0
Tassiriki	8	3		4	6	0	0	0
Aneityum	39	12	6	33	19	8	5	0
Analcauhat	23	7	4	21	11	3	3	0
Port-Patrick	8	5	2	8	6	5	2	0
Umetch	8			4	2	0	0	0

Tableau 13. Débouchés commerciaux pour les produits de la pêche et autres produits dans les zones ciblées.

		Total		Efate		Malekula		Aneityum	
Agriculture	Vente sur place	8	34,8%	1	25,0%	5	31,3%	2	50,0%
	Vente dans les villages voisins	15	65,2%	3	75,0%	10	62,5%	2	50,0%
	Vente à des intermédiaires	11	47,8%	0	0,0%	10	62,5%	1	25,0%
	Magasins locaux	4	17,4%	1	25,0%	2	12,5%	1	25,0%
	Consommation des ménages	7	30,4%	0	0,0%	5	31,3%	2	50,0%
Pêche	Vente sur place	9	39,1%	1	25,0%	5	31,3%	3	75,0%
	Vente dans les villages voisins	15	65,2%	4	100,0%	9	56,3%	2	50,0%
	Vente à des intermédiaires	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Magasins locaux	7	30,4%	0	0,0%	5	31,3%	2	50,0%
	Consommation des ménages	10	43,5%	1	25,0%	7	43,8%	2	50,0%
Élevage	Vente sur place	10	43,5%	1	25,0%	7	43,8%	2	50,0%
	Vente dans les villages voisins	13	56,5%	2	50,0%	9	56,3%	2	50,0%
	Vente à des intermédiaires	4	17,4%	0	0,0%	4	25,0%	0	0,0%
	Magasins locaux	7	30,4%	1	25,0%	5	31,3%	1	25,0%
	Consommation des ménages	6	26,1%	1	25,0%	3	18,8%	2	50,0%

Tableau 14. Transformation, commercialisation et prix de vente des produits de la pêche à Aneityum.

		Espèce	Transformation	Débouchés	Prix de vente	Dépenses
À l'intérieur du récif	Coquillages	Troca	Aucune	100 % vendus aux transformateurs	Coquillages : 300 VT/kg	Carburant : environ 12 litres par sortie 300 VT/ litre Huile-moteur 100 VT/5 litres de carburant 5 à 6 hameçons (70 VT/ pièce) Câble et cordes 200 VT/ mètre
		Bénitier	Aucune	100 % consommés par les ménages		
	Crustacés	Langouste	Bouillie pour les touristes	90 % vendus aux touristes 10 % consommés par les ménages	20–50 $A/ pièce	
	Autres	Poulpe	Aucune	100 % consommés par les ménages (et utilisés comme appât)		
	Poissons	Mulet, perroquet	Aucune	50 % vendus sur place 50 % consommés par les ménages	Mulet : 150 VT/pièce Perroquet : 800–1 000 VT/ pièce	
Au large	Petits pélagiques	Sélar coulisou, sardine	Aucune	100 % vendus pour la consommation (et utilisés comme appât)	Sélar coulisou : 150 VT/pièce Sardine : 100 VT/pièce	
	Grands pélagiques	Thonidés, thazard, marlin	Aucune	95 % vendus sur place 5 % consommés par les ménages	400 VT/kg	
		Bonite	Aucune	100 % consommés par les ménages (et utilisés comme appât)	400 VT/kg	
	Poissons démersaux	Vivaneau poulet, lutjanidés	Aucune	90 % vendus sur place 10 % consommés par les ménages	400 VT/kg	
		Mérou	Aucune	95 % vendus sur place 5 % consommés par les ménages	400 VT/kg	

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É.-U. (31 août 2012)

Tableau 15. Transformation, commercialisation et prix de vente des produits de la pêche à Malekula.

		Espèce	Transformation	Débouchés	Prix de vente		Dépenses
					Dans le village	En ville	
À l'intérieur du récif	Coquillages	Bénitier (Natarai)	Aucune	100 % consommés par les ménages			Carburant : 5–10 litres (250 VT/litre) Appât : 500–1 000 VT Transport : 1 000 VT
	Crustacés	Langouste	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages	700 VT/kg	700 VT/kg	
	Autres	Poulpe	Aucune	40 % vendus en ville 30 % vendus dans les villages voisins 30 % consommés par les ménages	300–700 VT /pièce	350 VT/kg	
	Poissons	Picot, mérou gueule rouge, baliste titan, mulet	Aucune	50 % vendus en ville 10 % vendus dans les villages voisins 40 % consommés par les ménages	300 VT/kg	250–350 VT/kg	
Au large	Petits pélagiques	Sélar coulisou	Aucune	70 % vendus dans les villages voisins 30 % consommés par les ménages	20–40 VT /pièce		
		Sardine	Aucune	10 % vendus aux pêcheurs comme appât 90 % consommés par les ménages			
	Grands pélagiques	Bonite	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages	250 VT/kg	250–300 VT/kg	
		Carangue	Aucune	10 % vendus en ville 10 % vendus dans les villages voisins 30 % vendus sur place 50 % consommés par les ménages	300 VT/kg	250–300 VT/kg	
	Poissons démersaux	Vivaneau	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages	300 VT/kg	400–500 VT/kg	
		Lutjanidés	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages	300 VT/kg	350–450 VT/kg	
		Mérou	Aucune	70 % vendus en ville 30 % consommés par les ménages	300 VT/kg	250 VT/kg	

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É.-U. (31 août 2012)

Tableau 16. Transformation, commercialisation et prix de vente des produits de la pêche à Sunae (Efate).

		Espèce	Transformation	Débouchés	Prix de vente		Dépenses
					Dans le village	En ville	
À l'intérieur du récif	Coquillages						Repas : 300 VT Glace : 300 VT Batterie : 400 VT Transport (pick-up) : 1000 VT Carburant : 360 VT Marché (location stand) : 400 VT
	Crustacés	Langouste	Aucune	60 % vendus en ville 40 % consommés par les ménages		1 000 VT/kg	
	Autres	Poulpe	Aucune	30 % vendus en ville 70 % consommés par les ménages		1 000 VT/kg	
		Calmar	Aucune	50 % vendus en ville 50 % consommés par les ménages		1 000 VT/kg	
	Poissons	Baliste titan, mérou gueule rouge, mulet	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages		500 VT/kg	
Au large	Petits pélagiques	Sélar coulisou	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages	200–300 VT/kg	500 VT/kg	
		Sardine	Aucune	20 % vendus sur place 80 % consommés par les ménages	400 VT/kg		
	Grands pélagiques	Thonidés, bonite	Aucune	60 % vendus dans les villages voisins 40 % consommés par les ménages	600–700 VT/kg		
	Poissons démersaux	Vivaneau, Lutjanidés	Aucune	100 % vendus au restaurant de la place (Havannah)	800–1 000 VT/kg		

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É.-U. (31 août 2012)

Tableau 17. Transformation, commercialisation et prix de vente des produits de la pêche à Tassiriki (Efate).

		Espèce	Transformation	Débouchés	Prix de vente		Dépenses
					Dans le village	En ville	
À l'intérieur du récif	Coquillages		Aucune				Glace : 1 000 VT
	Crustacés		Aucune				
	Autres	Calmar	Aucune	100 % vendus en ville		1 500 VT/kg	Transport : 1 500 VT
		Poulpe	Aucune	100 % vendus en ville		1 000 VT/pièce	
	Poissons	Mérou gueule rouge, mulet, perroquet	Aucune	70 % vendus en ville 10 % vendus sur place 20 % consommés par les ménages	300 VT/kg	500 VT /kg	Marché : 400 VT Traversée bateau : 2 000 VT
Au large	Petits pélagiques	Sélar coulisou	Aucune	70 % vendus en ville 10 % vendus sur place 20 % consommés par les ménages	300 VT/kg	500 VT/kg	Batterie : 800 VT
		Sardine	Aucune	100 % consommés par les ménages			
	Grands pélagiques	Thonidés, bonite	Aucune	Captures rares			
	Poissons démersaux	Vivaneau écarlate, lutjanidés	Aucune	Captures rares			

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É.-U. (31 août 2012)

Tableau 18. Transformation, commercialisation et prix de vente des produits de la pêche à Lelepa (Efate).

		Espèce	Transformation	Débouchés	Prix de vente		Dépenses
					Dans le village	En ville	
À l'intérieur du récif	Coquillages	Bénitier	Aucune	70 % vendus en ville 30 % consommés par les ménages		200 VT/paquet	Transport : 4 000 VT
	Crustacés		Aucune				Glace : 1 000 VT
	Autres	Calmar	Aucune	Captures rares			
	Poissons	Perroquets divers	Aucune	50 % vendus en ville 30 % vendus sur place 20 % consommés par les ménages	300 VT/kg	600–700 VT/kg	Batterie : 1 000 VT Carburant : 2 000 VT
Au large	Petits pélagiques	Sardine	Aucune	50 % vendus en ville 50 % consommés par les ménages	200 VT/kg	600 VT /kg	Boisson et repas : 400 VT
		Sélar coulisou	Aucune	40 % vendus en ville 20 % vendus dans les villages voisins 40 % consommés par les ménages	150 VT /pièce	Pas de données	
	Grands pélagiques	Thon jaune	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	500–600 VT/kg	1 000–1 500VT/kg	
		Bonite	Aucune	69 % vendus en ville 20 % vendus dans les villages voisins 1 % vendus sur place 10 % consommés par les ménages	500–600 VT/kg	1 000–1 500VT/kg	
		Thazard	Aucune	90 % vendus en ville 10 % consommés par les ménages		1 000–1 500 VT/kg	
	Poissons démersaux	Vivaneau écarlate	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	500–600 VT/kg	1 000–1 500 VT/kg	

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É.-U. (31 août 2012)

Tableau 19. Transformation, commercialisation et prix de vente des produits de la pêche à Mangaliliu (Efate).

		Espèce	Transformation	Débouchés	Prix de vente		Dépenses
					Dans le village	En ville	
À l'intérieur du récif	Coquillages		Aucune				Transport : 3 000 VT Glace : 1 000 VT Batterie : 1 000 VT Carburant : 2 000 VT Boisson et repas : 400 VT
	Crustacés	Langouste	Aucune	100 % vendus en ville		1 000 VT/kg	
	Autres	Calmar	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	2000 VT/pièce	
		Poulpe	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	450 VT/kg	
	Poissons	Perroquet bleu	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	450 VT/kg	
Au large	Petits pélagiques	Sélar coulisou	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	450 VT/kg	
	Grands pélagiques	Thonidés	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	600 VT/kg (Magasin Bon Marché)	
		Bonite	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	500–700 VT/pièce	
		Thazard, bonite gros yeux	Aucune	80 % vendus en ville 20 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	600 VT/kg	
	Poisson démersaux	Vivaneau écarlate	Aucune	100 % vendus en ville (et au restaurant voisin)	600–800 VT/kg	1 000 VT/kg	
		Lutjanidés	Aucune	50 % vendus en ville 50 % consommés par les ménages	300–350 VT/kg	450 VT/kg (Magasin Bon Marché)	

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É.-U. (31 août 2012)

7.1. Caractéristiques sociales

7.1.1. Égalité dans les villages étudiés

Pour évaluer les disparités en termes de participation à la vie sociale, l'équipe du projet a interrogé les villageois de chaque communauté sur le degré d'égalité perçu dans divers domaines : éducation, propriété mobilière et immobilière, statut social, générations, tensions entre résidents de longue date et nouveaux venus, politique et religion (tableau 21). Les notes suivantes ont été attribuées aux réponses, puis moyennées par communauté : 1 = égalité générale ; 2 = une certaine égalité ; et 3 = absence d'égalité. Ainsi, plus la moyenne était élevée, plus elle témoignait d'un fort sentiment d'inégalité. Des notes assez élevées ont été enregistrées dans la plupart des communautés de Lelepa et de Mangaliliu, à la différence de la Baie du Crabe où elles étaient globalement assez faibles. Les problèmes fonciers sont à l'origine d'inégalités dans toutes les communautés, sauf à Moso, et il en va de même des questions politiques à Aneityum, Lelepa et Mangaliliu. Mangaliliu.

7.1.2. Différends au sein des communautés

Comme l'illustre la figure 3, environ 60 % des répondants estiment que chaque communauté a son lot de conflits. Les taux sont importants à Aneityum, Uri et Uripiv, et relativement faibles à la Baie du Crabe et à Moso.

À Aneityum, les « différends claniques » que les personnes interrogées attribuent au racisme sont la cause la plus fréquente des querelles (figure 4). À Uri, Uripiv, Lelepa et Mangaliliu, les conflits ont le plus souvent pour origine des divisions ou un manque de coopération au sein des communautés (figure 5).

Tableau 20. Infrastructures sociales présentes dans les communautés ciblées

		Aneityum	Malekula	Efate	Total
Nombre de communautés ciblées		3	16	4	23
École primaire					
	Oui	3	5	3	11
	Non	0	10	1	11
École secondaire					
	Oui	1	1	0	2
	Non	2	13	4	19
Dispensaire/centre de santé					
	Oui	3	7	3	13
	Non	0	8	1	9
Transports publics					
	Quotidien	1	13	3	17
	4–6 jours/semaine	0	1	0	1
	1–3 jours/semaine	2	2	1	5

Source : Étude de référence du projet
Note : Dans certains cas, les totaux ne correspondent pas au nombre total de communautés, certaines des personnes interrogées n'ayant pas répondu aux questions.

Tableau 21. Notes moyennes traduisant les écarts sociaux.

	Aneityum	Malekula		Efate	
		Baie du Crabe	Uri et Uripiv	Moso	Lelepa et Mangaliliu
Éducation	1,19	1,23	1,60	1,83	1,88
Propriété	1,64	1,59	1,50	1,83	2,12
Foncier	2,16	1,73	2,27	1,25	2,20
Statut social	1,38	1,24	1,75	1,83	1,96
Générations	1,66	1,33	2,00	1,83	2,12
Résidents de longue date et nouveaux venus	1,83	1,18	1,80	1,42	1,96
Partis politiques	2,35	1,17	1,86	1,67	2,16
Religion	1,82	1,43	2,20	1,50	2,08
Total	12,21	9,47	12,78	11,66	14,4
Moyenne	1,75	1,36	1,87	1,65	2,06

Source : Étude de référence du projet
Note : Les notes suivantes ont été attribuées aux réponses, puis moyennées par communauté : 1 = égalité générale ; 2 = une certaine égalité ; et 3 = absence d'égalité. Ainsi, plus la note moyenne est élevée, plus elle témoigne d'un fort sentiment d'inégalité.

7.1.3.Participation aux activités communautaires

Dans toutes les zones ciblées, la plupart des gens se sont dits très ou moyennement désireux de participer aux activités communautaires. Par rapport aux autres îles, Lelepa et Mangaliliu comptent une moindre proportion de personnes très motivées (figure 6).

Les résultats varient également d'un village à l'autre au sein de la même région. Ainsi, la participation aux activités communautaires est jugée convenable à la Baie du Crabe, Lingarakh, Barrick et Limap, ce qui n'est pas le cas à Lowni et Tevaliant.

7.1.4. Contribution aux activités communautaires

Plus de 60 % des personnes interrogées à Aneityum se sont déclarées prêtes à contribuer aux activités communautaires en temps et en argent (tableau 22), ce qui semble indiquer que les habitants d'Aneityum ont les plus forts revenus mensuels de toutes les zones examinées. A contrario, quelque 70 % des répondants de la Baie du Crabe ne souhaitaient pas contribuer financièrement, bien que leurs revenus mensuels, par importance, viennent en deuxième position. Au total, 80 % des personnes interrogées refusent de consacrer une partie de leur temps ou de leur travail à la vie communautaire.

Environ 90 % des personnes d'Uri et d'Uripiv sont prêts à contribuer, par leur temps ou leur travail, aux activités communautaires (tableau 22). Le fait qu'ils préfèrent fournir du temps et du travail plutôt qu'une contribution monétaire s'explique probablement par le fait que leurs revenus sont les plus faibles de toutes les zones étudiées ; 57 % des personnes interrogées à Lelepa et 74 % à Mangaliliu ont déclaré contribuer en temps et en argent à la vie de la communauté.

Notons que les répondants de la Baie du Crabe ont indiqué qu'ils ne contribuaient en aucune façon aux activités communautaires. Peut-être se sentaient-ils peu concernés par l'enquête puisqu'ils tirent leur revenu principal de l'agriculture, et non de la pêche.

7.1.5.Intérêt collectif ou individuel

La figure 7 illustre le sentiment des personnes interrogées au sujet de la priorité accordée à l'intérêt collectif ou individuel. L'intérêt collectif a été le plus souvent évoqué par les habitants d'Aneityum, aussi nombreux à privilégier l'intérêt collectif que l'intérêt individuel. C'est à Uri et Uripiv que l'on a enregistré le plus fort pourcentage de personnes favorisant l'intérêt individuel. À Efate, aucun des répondants ne place l'intérêt collectif au-dessus de l'intérêt individuel.

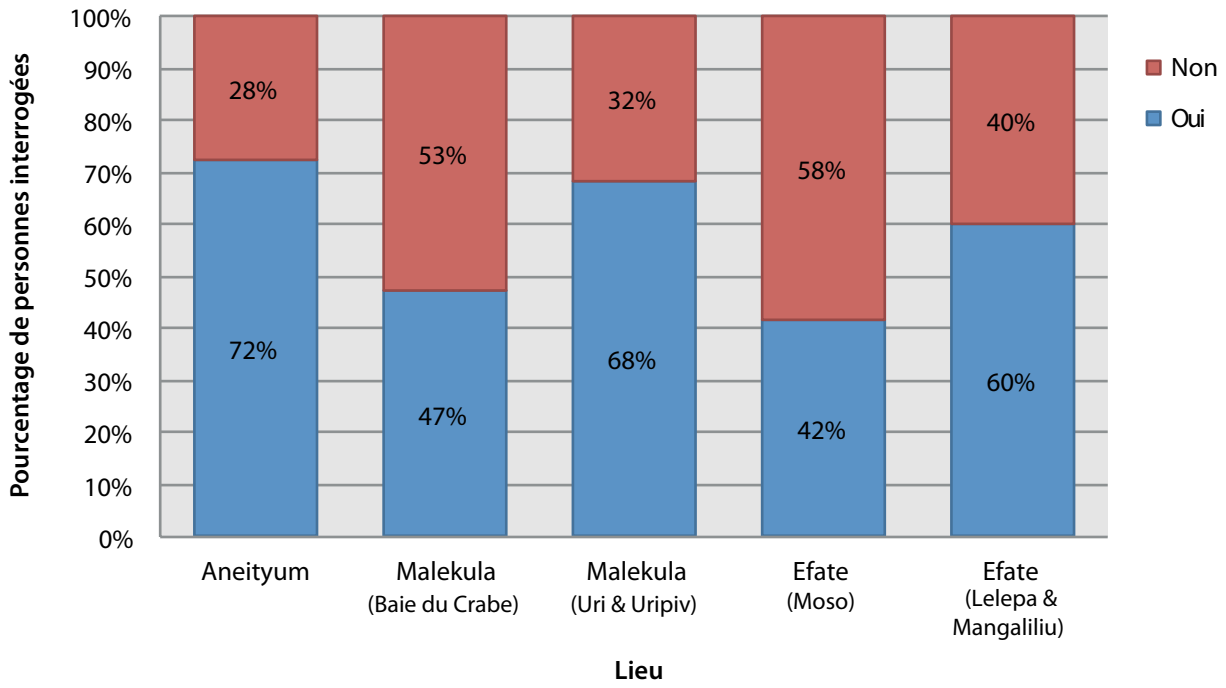

Figure 3. Impressions des villageois quant à l'existence de différends au sein de la communauté.

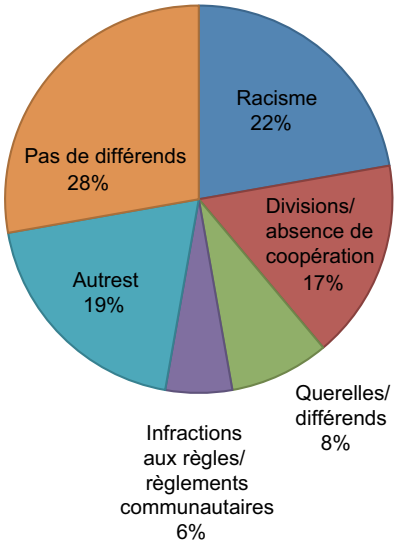

Figure 4. Causes des différends à Aneityum.

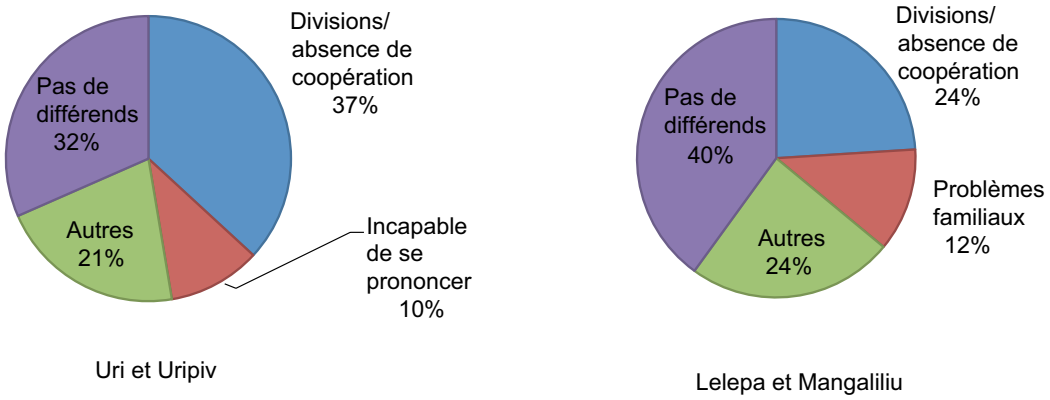

Figure 5. Causes des différends à Uri et Uripiv, et à Lelepa et Mangaliliu.

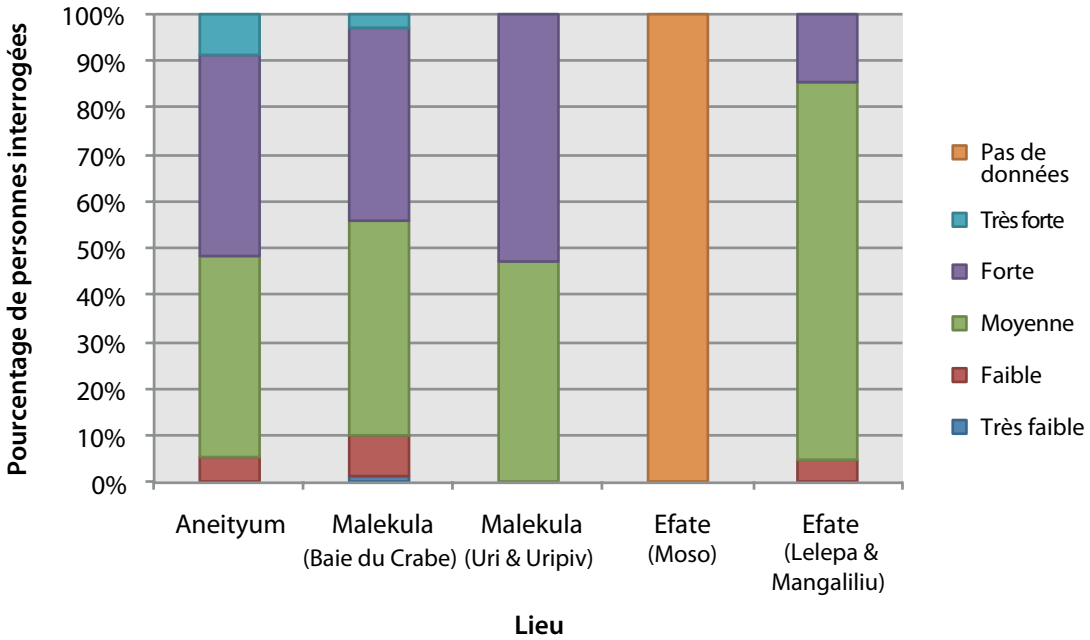

Figure 6. Volonté de participation aux activités communautaires.

7.1.6. Parts respectives de la production vivrière et de la production commerciale

Il ressort de l'enquête que la destination de la production varie selon l'espèce considérée. Les crustacés (langoustes) et les grands pélagiques (thonidés, thazards, marlins, etc.) sont vendus, tandis que les petits pélagiques (par exemple, sardines et sélar coulisou) et les coquillages (bénitiers) sont plutôt consommés par les ménages. Les petits pélagiques servent aussi d'appât (voir tableaux 13 à 19 ci-dessus).

Tableau 22. Volonté de contribution aux activités communautaires.

	Aneityum	Malekula		Efate	
		Baie du Crabe	Uri et Uripiv	Moso	Lelepa et Mangaliliu
Contribution monétaire					
Oui (%)	67,6	31,2	45,0		56,5
Non (%)	32,4	68,8	55,0		43,5
Contribution en temps ou en travail					
Oui (%)	62,2	19,5	88,9		73,9
Non (%)	37,8	80,5	11,1		26,1

Source : Étude de référence du projet
Note : Aucune donnée sur cette question n'est disponible pour Moso.

7.1.7. Rentabilité des opérations de pêche

Le tableau 23 détaille les dépenses liées aux opérations de pêche pour chacun des sites étudiés. Il s'agit principalement du carburant, de l'huile moteur et des frais de transport, avec un coût moyen, toutes dépenses confondues, de l'ordre de 5 000 vatus.[9] Selon le site et l'espèce considérés, le poisson est vendu entre 300 et 1 000 vatus le kilo. Pour couvrir les seuls coûts d'exploitation, il faut donc ramener entre 5 et 19 kg de poissons par sortie de pêche. Rappelons cependant que rares sont les ménages qui possèdent un moteur hors-bord (voir tableau 12). Les tableaux 14 à 18 montrent que certaines espèces sont principalement capturées pour la consommation personnelle des ménages, auquel cas les frais de transport étaient inexistants.

7.2. Moyens de subsistance dans les communautés de pêcheurs

7.2.1. Moyens de subsistance dans les communautés ciblées

Quelque 60 % des répondants ont déclaré que leur « niveau de vie » était supérieur à la moyenne, tandis qu'environ 30 % d'entre eux estimaient que leur niveau de vie était resté moyen, et que plus de 80 % avaient le sentiment qu'il s'était globalement amélioré (tableau 24).

Dans les communautés ciblées, les hommes considéraient généralement l'agriculture comme leur première activité économique, la pêche venant en deuxième position (tableau 25). À Efate, la pêche devançait l'agriculture, à l'inverse d'Aneityum. Dans ces mêmes communautés, les femmes

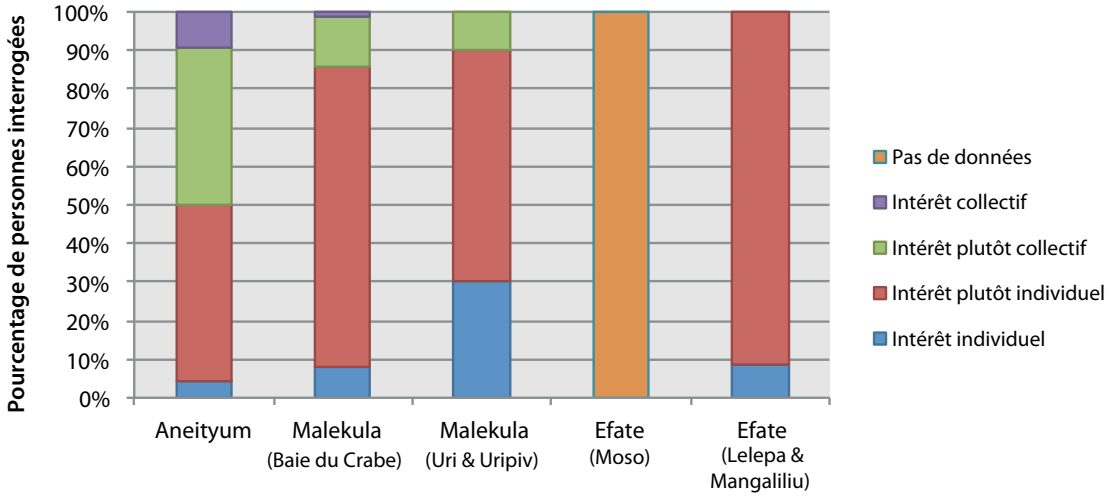

Figure 7. Priorité accordée à l'intérêt collectif ou individuel.

[9] Au 31 août 2012, le taux de change du vatu (VTVT) s'établissait à 1,06 dollar australien ou 1,08 dollar É. U. pour 100 vatus.

voyaient l'agriculture comme leur principale activité économique et accordaient moins d'importance à la pêche que les hommes. Pour les femmes d'Efate, l'artisanat et la restauration viennent en deuxième position, après l'agriculture ; à Aneityum, le tourisme est la première activité économique des femmes.

Le tableau 26 présente les principaux produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage dans les communautés ciblées. Malgré une certaine diversité, les produits du secteur primaire ne varient guère d'une île à l'autre. La production issue de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage s'est accrue dans la plupart des communautés durant les dernières années.

7.2.2. Revenus tirés de la pêche et d'autres activités

Le revenu mensuel moyen, par activité économique et par région, fait l'objet du tableau 27. Aneityum figure en première place, avec un revenu mensuel moyen d'environ 108 500 vatus, principalement tiré du tourisme, à hauteur d'environ 27 500 vatus par mois. Les quelque 36 500 vatus mentionnés à la catégorie « Autres » concernent essentiellement les salaires des fonctionnaires et les ventes de carburant aux bateaux.

En deuxième place, on trouve les communautés de la Baie du Crabe qui font état d'un revenu mensuel de près de 97 000 vatus, bien qu'environ 65 % de cette somme relèvent des catégories « Envois de fonds » et « Autres ». Les membres du comité de l'AMP d'Amal-Baie du Crabe ont indiqué que ces revenus provenaient essentiellement des salaires gagnés dans les plantations. L'agriculture, principalement axée sur la noix de coco et le cacao, est l'autre grande source de revenus dans la Baie du Crabe. Seules quelques rares communautés sont dépendantes de la pêche. Comme l'illustre la figure 8, les revenus de la pêche sont relativement élevés à Barrick et à TFC.

Tableau 23. Coût des opérations de pêche (en vatus).

	Aneityum	Malekula	Mangaliliu	Lelepa	Tassiriki	Sunae	Moyenne
Carburant	1 140	1 875	2 000	2 000	0	360	1 229
Lubrifiant	1 000	0	0	0	0	0	167
Batterie	0	0	1 000	1 000	800	400	533
Hameçons	385	0	0	0	0	0	64
Appât	0	750	0	0	0	0	125
Transport	0	1 000	3 000	4 000	3 500	1 000	2 083
Location du stand au marché	0	0	0	0	400	400	133
Glace	0	0	1 000	1 000	1 000	300	550
Repas et boisson	0	0	400	400	0	0	133
Total	2 525	3 625	7 400	8 400	5 700	2 460	5 018

Source : Étude de référence du projet

Tableau 24. Niveau de vie dans les communautés ciblées.

	Aneityum		Malekula		Efate		Global	
	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)
Niveau de vie actuel								
Supérieur à la moyenne	0	(0,0)	12	(75,0)	3	(75,0)	15	(65,2)
Moyen	3	(100,0)	4	(25,0)	1	(25,0)	8	(34,8)
Inférieur à la moyenne	0	(0,0)	0	(0,0)	0	(0,0)	0	(0,0)
Total	3	(100,0)	16	(100,0)	4	(100,0)	23	(100,0)
Évolution du niveau de vie								
Amélioration	3	(100,0)	14	(87,5)	2	(50,0)	19	(82,6)
Sans changement	0	(0,0)	0	(0,0)	2	(50,0)	2	(8,7)
Aggravation	0	(0,0)	2	(12,5)	0	(0,0)	2	(8,7)
Total	3	(100,0)	16	(100,0)	4	(100,0)	23	(100,0)

Source : Étude de référence du projet

C'est à Uri et Uripiv que le revenu mensuel moyen est le plus faible de toutes les zones ciblées, à moins de 20 % de celui d'Aneityum. Près de 70 % du revenu mensuel total proviennent de la catégorie « Autres » parce que l'une des personnes interrogées y a placé le salaire mensuel de son conjoint, soit 58 000 vatus. À Uri et Uripiv, les « autres » sources de revenus étaient principalement les salaires des fonctionnaires ou des commerçants. Si l'on exclut ce montant, le revenu mensuel moyen à Uri et Uripiv est globalement de l'ordre de 11 000 vatus. Compte tenu du faible niveau du revenu monétaire, l'économie des communautés d'Uri et d'Uripiv demeure essentiellement vivrière.

Les moyens de subsistance à Moso sont semblables à ceux constatés à Lelepa et Mangaliliu. En revanche, les habitants de Lelepa et de Mangaliliu pratiquent l'élevage, et leur revenu avoisine les 7 000 vatus. La part des gains tirés de l'agriculture est plus faible dans ces deux îles qu'à Moso. Les gens ne sont pas tributaires des envois de fonds, et les revenus classés dans la catégorie « Autres » viennent principalement de la vente de bois de feu à Moso, comme à Lelepa et Mangaliliu. Comme l'illustre la figure 8, le tourisme est un important moyen de subsistance à Efate, qui abrite la capitale, Port-Vila.

7.2.3. Saisonnalité de la pêche et des autres moyens de subsistance

Comme le montrent les calendriers de pêche, les activités de pêche dans les zones ciblées sont fonction de l'espèce recherchée ainsi que de différents facteurs climatiques, environnementaux et marins,

Tableau 25. Priorité accordée aux différentes activités économiques, par sexe, dans les zones étudiées.

	Note moyenne			
Activité économique	**Aneityum**	**Malekula**	**Efate**	**Total**
Hommes				
Agriculture	2,00	2,88	2,00	2,61
Pêche	**1,00**	**1,00**	**2,50**	**1,26**
Foresterie	1,00		1,00	0,30
Tourisme	1,67		0,50	0,30
Élevage	0,33	0,25		0,22
Commercialisation		0,13		0,09
Femmes				
Agriculture	2,00	2,25	2,00	2,17
Commercialisation		1,50	0,50	1,13
Artisanat et restauration	0,33	0,31	1,75	0,57
Pêche	**0,33**	**0,44**	**0,50**	**0,43**
Tourisme	3,00			0,39
Élevage	0,33	0,25		0,22
Vie religieuse		0,13		0,17
Foresterie			0,25	0,04

Source : Étude de référence du projet
Note : Les activités économiques ont été classées en fonction du barème de notation suivant : Principale activité économique = 3,0 ; deuxième activité, par importance = 2,0 ; troisième activité = 1,0

Tableau 26. Principaux produits d'agriculture et d'élevage dans des zones ciblées.

	Aneityum	**Malekula**	**Efate**
Agriculture	Légumes, kava, taro, vanille, café, poivre	Légumes, taro, manioc, igname, banane, noix de coco, bois de feu, coprah, cacao	Légumes, manioc, igname, banane, noix de coco, bois de feu
Élevage	Porcins, poules, bétail	Porcins, poules et volailles diverses, bétail, chèvre	Porcins, poules et volailles diverses, bétail

Source : Étude de référence du projet

Tableau 27. Revenu mensuel moyen, par région.

	Aneityum		**Malekula**				**Efate**			
			Baie du Crabe		Uri et Uripiv		Moso		Lelepa et Mangaliliu	
	Vatus	(%)	Vatus	(%)	Vatus	(%)	Vatus	(%)	Vatus	(%)
Pêche	13 179	(12,1)	8 914	(9,2)	3 412	(17,0)	9 100	(22,9)	11 190	(21,5)
Agriculture	12 080	(11,1)	17 235	(17,8)	2 938	(14,7)	8 318	(20,9)	5 100	(9,8)
Élevage	9 125	(8,4)	8 583	(8,9)					7 250	(13,9)
Tourisme	27 467	(25,3)					8 750	(22,0)	14 125	(27,1)
Envois de fonds	10 000	(9,2)	37 333	(38,6)						
Autres	36 667	(33,8)	24 692	(25,5)	13 667	(68,3)	13 600	(34,2)	14 375	(27,6)
Total	108 518	(100,0)	96 757	(100,0)	20 017	(100,0)	39 768	(100,0)	52 040	(100,0)

Note : 100 VT = 1,06 $A ou 1,08 $É,-U, (31 août 2012)

tels que les marées. La pêche est systématiquement plus fréquente et plus diversifiée entre mai et septembre. À Aneityum, on enregistre des pics d'activité entre mai et novembre pour certaines espèces. Ainsi, les villageois pêchent le poulpe de mai à juillet seulement, tandis qu'ailleurs il est exploité toute l'année. En outre, la moitié des espèces recensées dans la zone ne sont présentes que de décembre à avril, voire mai, les autres espèces étant disponibles tout au long de l'année. Les tendances saisonnières de la pêche sont les mêmes qu'à Aneityum, en dépit de différences d'une île à l'autre quant aux lieux où les différentes méthodes de pêche sont pratiquées. De juin à septembre, toutes les espèces présentes sont exploitées. À Lelepa, la saison fraîche, qui s'étale de juillet à septembre, est la meilleure saison pour la pêche des petits pélagiques, en particulier la sardine.

À Sunae et Malekula, de nombreuses espèces sont présentes durant l'année entière, et l'on ne décèle aucun pic de pêche. À noter cependant que le thon jaune et la bonite ne sont observés à Malekula que pendant les mois de mars à mai.

Dans les communautés étudiées, la plupart des villageois pratiquent l'agriculture, en plus de la pêche, et produisent surtout du taro, du manioc et des bananes. Hormis la Baie du Crabe où l'agriculture est la première activité économique, les cultures sont destinées à la consommation des ménages. Il n'y a pas de saison agricole et de saison de pêche à proprement parler dans les communautés étudiées.

8. Sensibilisation à l'importance de la gestion des ressources côtières

8.1.Degré de sensibilisation par communauté

Le tableau 28 résume, par communauté, l'attitude générale des villageois quant à la gestion communautaire des ressources côtières (les valeurs indiquées dans le tableau correspondent à la note moyenne obtenue à chaque question : plus la moyenne est élevée, plus les perceptions des villageois sont positives). Les résultats pour Aneityum sont à l'inverse de ceux de la Baie du Crabe. Les personnes interrogées dans ces deux régions constatent une augmentation des ressources dans leurs zones côtières. Pourtant, leur impression de la gestion communautaire des ressources est presque diamétralement opposée : la plupart des villageois d'Aneityum la voient d'un assez mauvais œil, tandis que ceux de la Baie du Crabe en ont une opinion plus positive.

Les plans de gestion communautaire des ressources côtières ont pour objet d'établir des règles et des règlements régissant l'exploitation des ressources halieutiques, y compris en interdisant la pêche dans les AMP communautaires. Il est important de déterminer dans quelle mesure les villageois comprennent les règles d'utilisation des ressources définies dans ces plans. On peut ainsi adopter des stratégies appropriées pour mieux les sensibiliser.

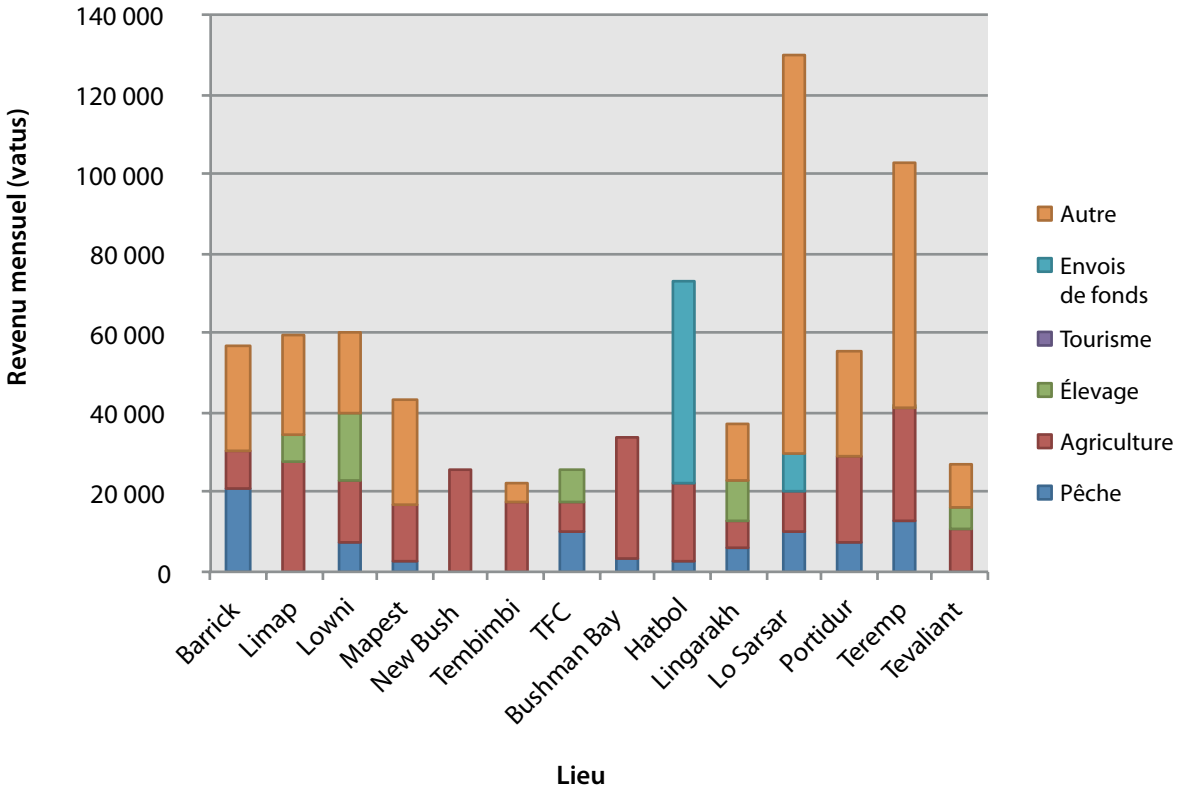

Figure 8. Composition du revenu mensuel moyen à la Baie du Crabe.

Près de 70 % des répondants à la Baie du Crabe (Malekula) ont indiqué « tout comprendre » du plan de gestion des ressources. Ce pourcentage est le plus élevé de toutes les zones étudiées. Si l'on inclut les gens qui disent en « comprendre certains aspects », près de 100 % des personnes interrogées en sont au moins partiellement au courant (sur les 124 personnes interrogées à la Baie du Crabe, seule une a dit « ne rien y comprendre »). Par comparaison, seuls 26 % des répondants à Uri et Uripiv — ces deux villages étant représentés dans le comité de gestion des ressources — ont déclaré « tout comprendre » du plan. À Aneityum, 35 % ont dit « ne rien y comprendre ». À Efate, 18 % des répondants de Moso et 3 % de ceux de Lelepa et de Mangaliliu ont également indiqué « ne rien y comprendre » (figure 9). Ces résultats devront être analysés, en tenant compte des différences par communauté, par sexe et par âge, et il faudra ensuite réviser en conséquence les plans actuels de gestion des ressources.

Dans l'ensemble, la plupart des répondants approuvaient les plans de gestion en vigueur. Des différences sont toutefois à signaler d'une communauté à l'autre. Plus de 85 % des personnes interrogées à la Baie du Crabe et à Moso se sont dites « très satisfaites » de ces plans. Ailleurs, comme à Aneityum, Uri et Uripiv, Lelepa et Mangaliliu, 26 à 44 % des répondants ont déclaré être satisfaits, et seule une petite proportion des villageois s'estimaient insatisfaits. Des propos négatifs n'ont été exprimés qu'à Lelepa. Là encore, il sera important d'analyser les opinions négatives pour réviser les plans de gestion (figure 10).

Bien que la gestion des ressources se limite actuellement à quelques activités assez simples (par exemple, réunions et nettoyage des plages), la fréquence de participation à ces activités peut être un bon indicateur de l'intérêt que les villageois portent à la gestion des ressources. Environ 44 % de ceux interrogés à Lelepa et Mangaliliu, et 9 % à Moso, ont dit avoir participé à de telles activités plus de trois fois par an. Ce sont respectivement les pourcentages le plus fort et le plus faible enregistrés dans les communautés étudiées (figure 11).

Presque 70 % des répondants à la Baie du Crabe, et 56 % à Moso, ont indiqué que tous les villageois souhaitaient le maintien du plan de gestion des ressources, ce qui témoigne d'un respect relativement ancré des règlements en place. Par opposition, seulement 11 % des personnes interrogées à Aneityum ont fait état d'une adhésion générale au plan de gestion existant, et l'on peut donc penser que celui-ci n'est guère appliqué (figure 11).

À la Baie du Crabe, 91 % des répondants ont estimé que l'AMP (zone taboue) devait être protégée. Des pourcentages analogues ont été enregistrés à Uri et

Tableau 28. Connaissance de la gestion communautaire des ressources côtières par les villageois, intérêt pour la question et avis exprimés.

	Aneityum	Malekula		Efate		Moyenne
		Baie du Crabe	Uri et Uripiv	Moso	Lelepa et Mangalilu	
Connaissance de l'état des ressources[1]	4,28	4,76	3,48	1,75	3,19	3,49
Degré de compréhension du plan de gestion des ressources[2]	2,16	3,51	2,91	2,33	3,06	2,80
Opinion concernant le plan de gestion des ressources[3]	3,46	3,84	3,41	3,97	3,54	3,64
Degré de participation à la gestion communautaire des ressources[4]	1,81	1,96	2,15	1,09	2,31	1,86
Respect de l'AMP[5]	3,68	4,59	4,09	4,41	4,13	4,18
Modification des activités de pêche[6]	1,87	1,74	2,00	1,42	1,97	1,80
Opinions sur l'AMP[7]	2,16	2,90	2,43	2,45	2,46	2,48

Source : Étude de référence du projet

Note : Les chiffres indiqués correspondent à la note moyenne pour chaque question : plus la note est élevée, plus le sentiment exprimé est positif. Ces valeurs sont calculées sur la base des réponses suivantes :

[1] 1 = Ressource très appauvrie ; 2 = En légère baisse ; 3 = Ressource stable ; 4 = En légère augmentation ; 5 = Forte augmentation.

[2] 1 = N'y comprend rien ; 2 = Comprend un peu ; 3 = Comprend certains aspects ; 4 = Comprend tout.

[3] 1 = Pas adapté ; 2 = Peu adapté ; 3 = Plutôt adapté ; 4 = Très adapté.

[4] 1 = Aucune participation ; 2 = Une ou deux fois ; 3 = Trois à quatre fois ; 4 = Plus de cinq fois.

[5] 1 = AMP ignorée par toute la communauté ; 2 = la majorité des villageois ne respecte pas l'AMP ; 3 = environ la moitié des villageois respecte l'AMP ; 4 = la majorité des villageois respecte l'AMP ; 5 = toute la communauté respecte l'AMP.

[6] 1 = Pas de changement ; 2 = Légère baisse d'activité.

[7] 1 = Je n'ai pas besoin d'une zone taboue ; 2 = l'AMP devrait être partiellement ouverte à la pêche ; 3 = les zones taboues devraient être interdites à la pêche en permanence.

Uripiv (Malekula), ainsi qu'à Moso, Lelepa et Mangaliliu (Efate) où les répondants étaient d'avis que cette protection était nécessaire, mais que la zone pourrait être partiellement ouverte à la pêche (pendant une période donnée, pour certains lieux de pêche, ou encore pour certaines espèces). À Aneityum, 84 % des personnes interrogées pensaient que l'AMP devrait être partiellement ouverte à la pêche (figure 12). Pour renforcer la gestion communautaire des ressources côtières, il conviendra de tenir compte des différences entre les communautés, qu'il s'agisse de l'état des ressources, des avis exprimés par les villageois ou de la solidité des structures en place. Ainsi, à Aneityum, où les ressources halieutiques sont en bonne santé et les villageois bien organisés, il serait peut-être utile de passer d'une interdiction totale de pêche dans l'AMP à une exploitation partielle des ressources (figure 13).

8.2. Degré de sensibilisation des différents groupes sociaux à la gestion communautaire des ressources côtières

Le degré de sensibilisation des groupes sociaux n'ayant pas été examiné dans l'étude de référence, une autre enquête par questionnaire a été réalisée pour combler cette lacune. Les résultats obtenus sont résumés au tableau 29.

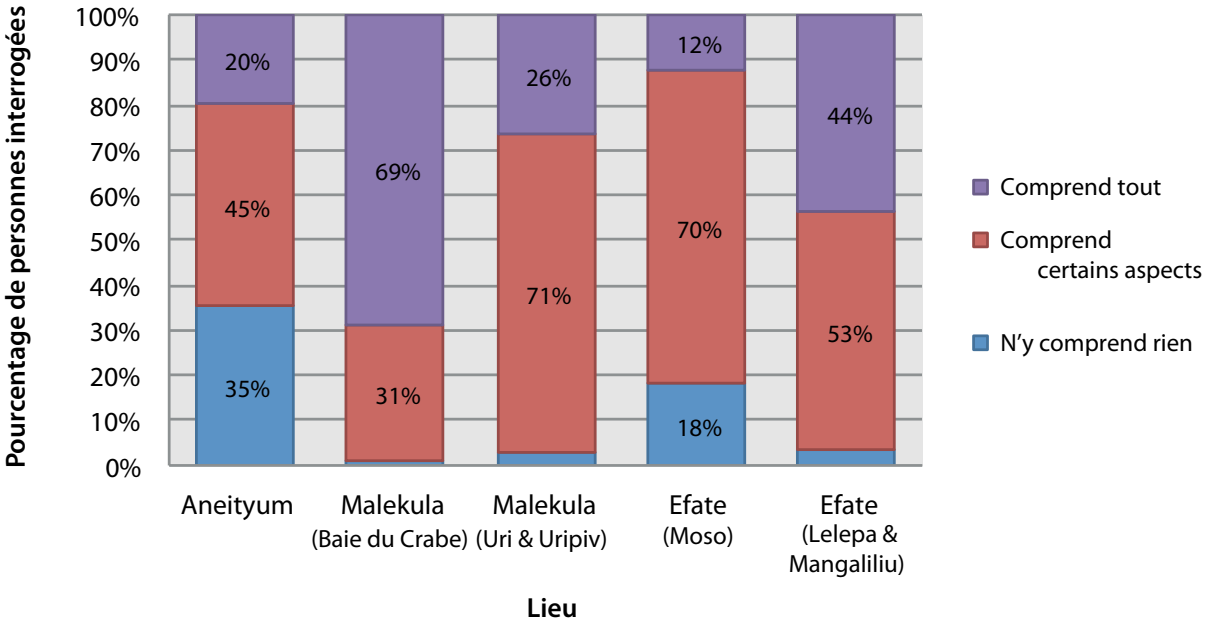

Figure 9. Degré de compréhension du plan de gestion des ressources, par communauté.

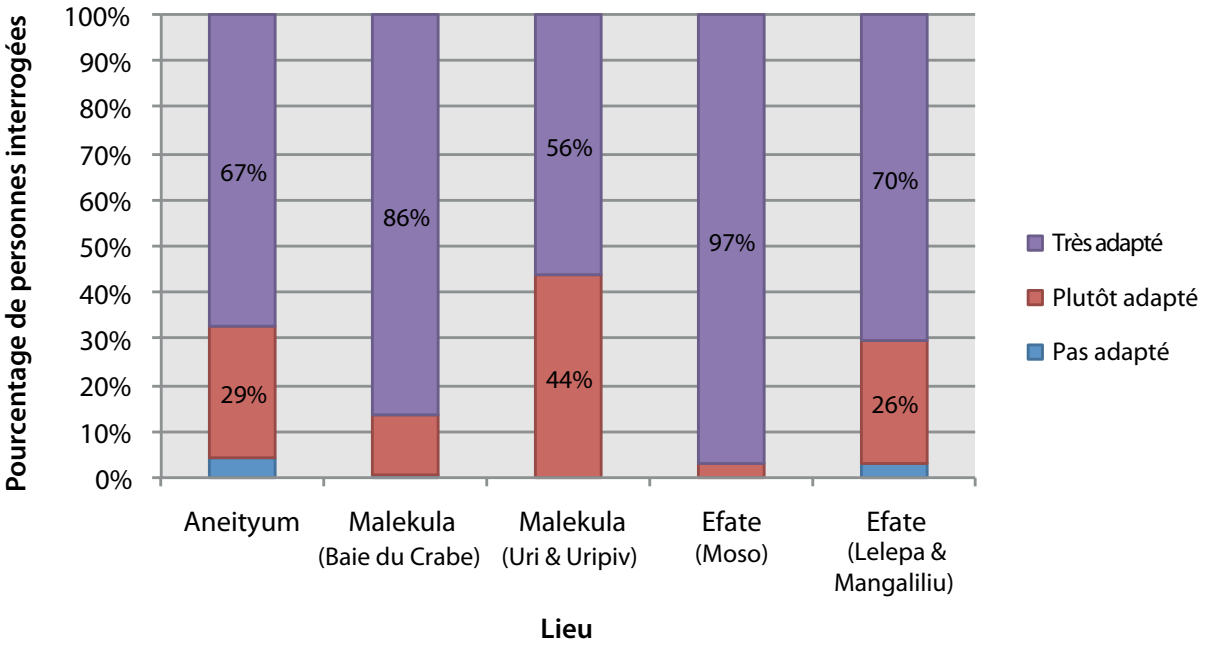

Figure 10. Avis des villageois sur le plan de gestion des ressources, par communauté.

S'agissant de la compréhension des plans de gestion, un écart notable sépare les décideurs de la population générale, laquelle n'en a qu'une idée approximative. À Aneityum, la plupart des répondants, hors décideurs, n'y comprennent pas grand-chose, tandis qu'à Malekula, les villageois disent connaître la zone taboue, sans pour autant comprendre le plan dans son intégralité. Malgré ce fossé, les deux groupes semblent globalement apprécier et accepter les plans de gestion et l'évolution des activités de pêche qu'ils impliquent.

Si l'on examine la même question sous l'angle du genre, on constate que 27 % des hommes et 32 % des femmes interrogés ont sans conteste une vision négative du plan, tandis que 42 % des hommes et 20 % des femmes disent « tout comprendre » (figure 14).

Par comparaison avec d'autres groupes d'âge, les personnes de 30 à 45 ans ont exprimé des avis plutôt négatifs sur le plan en vigueur (figure 15). Cette tendance est particulièrement visible à Aneityum (figure 16), Lelepa et Mangaliliu (figure 17). À Uri et Uripiv en revanche, les avis négatifs venaient surtout de personnes plus jeunes (figure 18). Cette situation tient peut-être au fait que les personnes de 30 à 45 ans ont des familles et donc davantage besoin

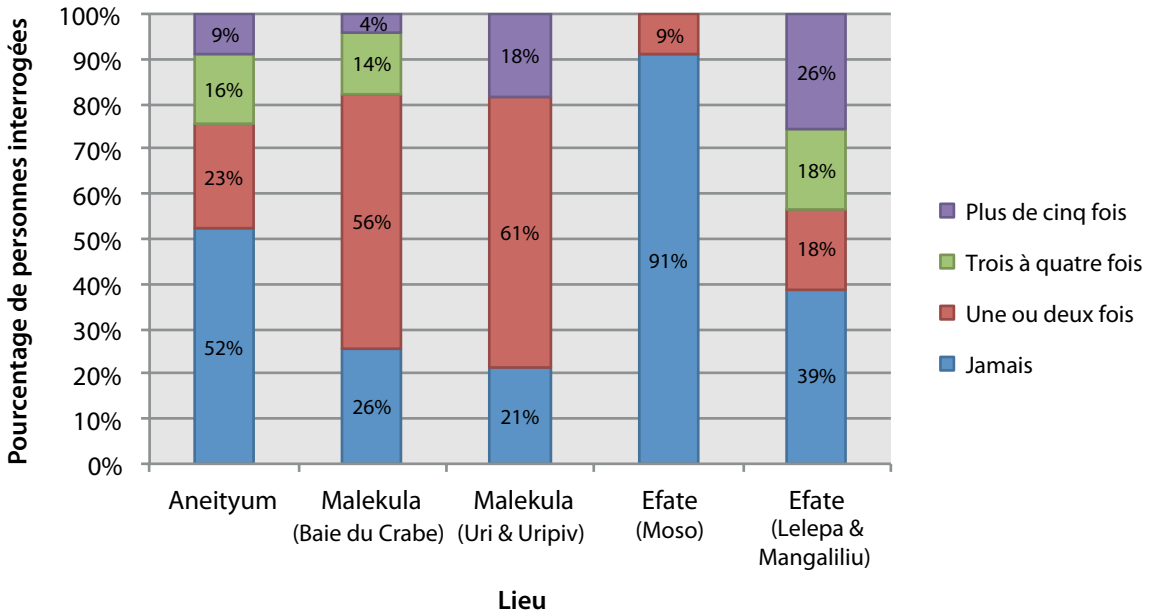

Figure 11. Fréquence de participation à la gestion communautaire des ressources côtières au cours de l'année écoulée, par communauté.

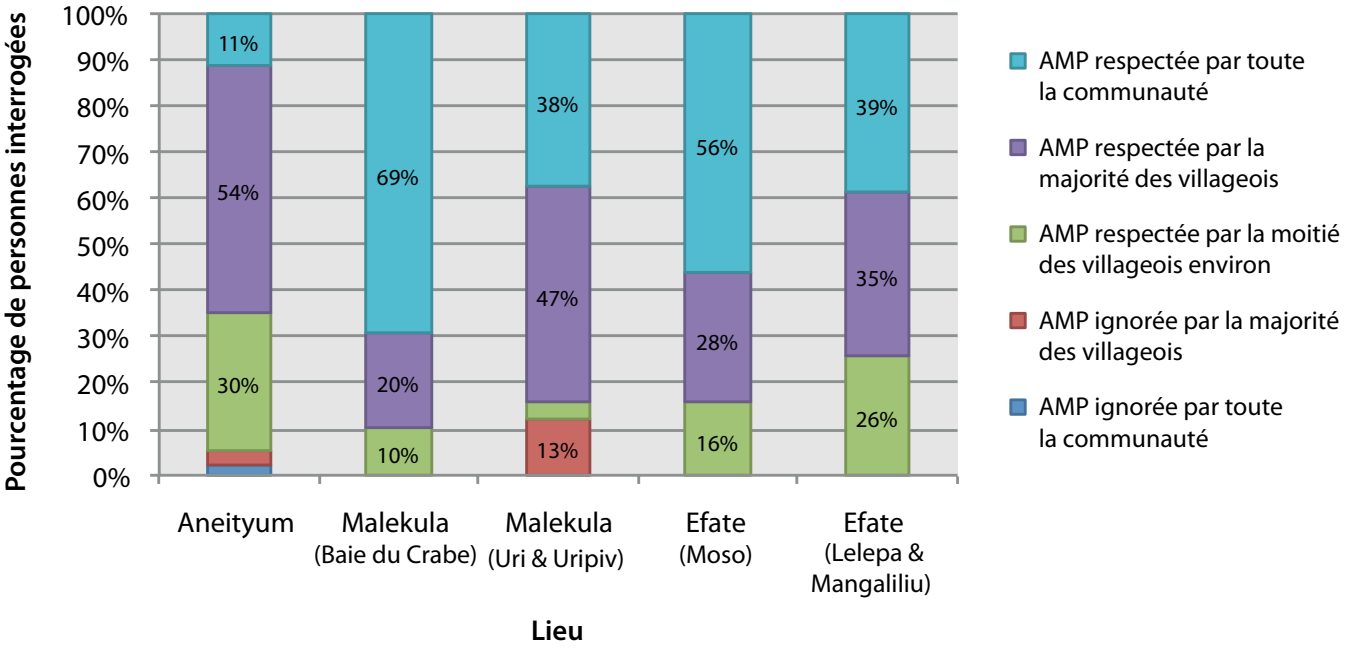

Figure 12. Respect des aires marines protégées (AMP), par communauté.

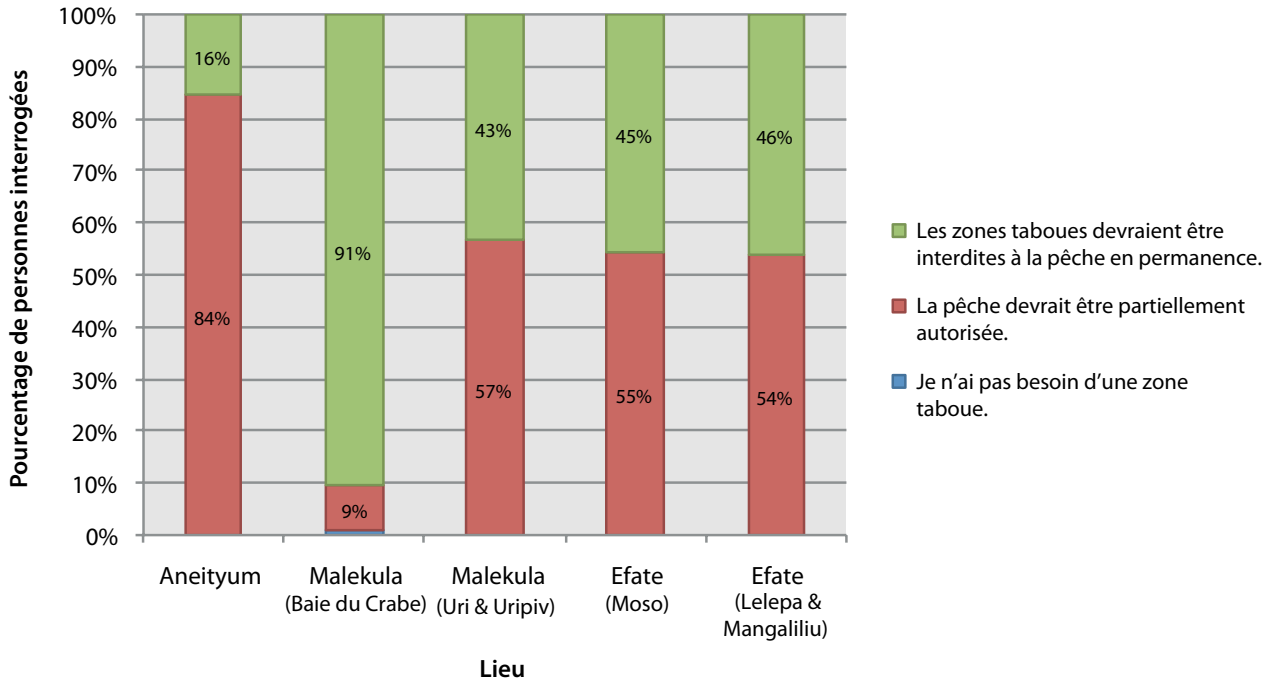

Figure 13. Opinions sur les aires marines protégées, par communauté.

d'argent et de nourriture, ce qui confirme qu'il est important d'associer la gestion des ressources à de nouvelles sources de revenus ou d'alimentation. Les plus jeunes seront appelés à jouer un rôle déterminant dans la gestion future des ressources, et il pourrait être utile d'organiser des activités de sensibilisation à leur intention, avec la collaboration des associations de jeunes qui se sont créées dans la plupart des communautés.

9. Structure institutionnelle

Les tableaux 30 à 37 présentent, pour chacun des sites, un aperçu des structures de gestion existantes, de leurs fonctions, des processus locaux de consultation et de décision (renforcement du consensus), des systèmes et entités qui appuient la gestion communautaire des ressources côtières, ainsi que des activités et services d'appui des organismes publics (le Service des pêches de Vanuatu, notamment), des bailleurs et des ONG.

Il existe peu de coopératives et d'associations du secteur primaire dans les communautés étudiées (tableau 38). Dans toute la région d'Efate, il n'existe qu'une seule association agricole, située à Lelepa. À Malekula, plusieurs communautés ont créé des associations agricoles. Sur cette même île, seules les communautés d'Uri et d'Uripiv ont établi des coopératives de pêche. À Aneityum, il n'en existe aucune, que ce soit pour l'agriculture ou la pêche. Port-Patrick ne compte qu'une association d'éleveurs.

9.1. Mesures de gestion des ressources côtières en vigueur

Les mesures de gestion et de contrôle en vigueur dans chacun des sites étudiés font l'objet des tableaux 39 à 41.

Plus de 85 % des villageois des 14 communautés situées dans les environs de l'AMP de la Baie du Crabe (Malekula), de même que ceux d'Aneityum, conviennent que les ressources halieutiques sont plus abondantes dans leur AMP depuis que le plan de gestion communautaire est appliqué. À Uri et Uripiv (Malekula), ce chiffre tombe à 48 % (figure 19), tandis qu'à Efate, 13 % des répondants de Moso et 47 % de ceux de Lelepa et Mangaliliu sont de cet avis. Les écarts entre communautés voisines sont donc manifestes (l'enquête a révélé que les villageois de Mangaliliu sont plus nombreux à constater une augmentation des ressources qu'à Lelepa, et conformes aux avis exprimés sur l'efficacité des plans de gestion existants, qui sont analysés ci-après. Ces éléments devront être pris en compte lors de la révision de ces plans, si l'on veut s'assurer que les villageois prennent part à la gestion de la ressource.

Tableau 29. Degré de sensibilisation à la gestion communautaire des ressources côtières, par groupe social.

	Aneityum		Malekula				Efate							
			Baie du Crabe		Uri et Uripiv		Mangaliliu		Lelepa		Tassiriki		Sunae	
	Décideurs	Population générale	Décideurs	Population générale	Décideurs	Population générale	Décideurs	Population générale	Décideurs	Population générale	Décideurs	Population générale	Décideurs	Population générale
	5	20	5	25	5	25	6	10	5	10			5	10
Compréhension du plan de gestion communautaire des ressources côtières														
Oui	4	2	4	16	4	9	4	8	5	10			5	9
Comprend seulement la zone taboue	0	3	1	9	1	16	0	0	0	0			0	1
Non	1	15	0	0	0	0	2	2	0	0			0	0
Acceptation du plan de gestion communautaire des ressources côtières														
Oui	5	19	5	25	5	23	3	10	5	10			5	10
Non	0	1	0	0	0	2	3	0	0	0			0	0
Ne peut se prononcer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Appréciation du plan de gestion communautaire des ressources côtières														
Oui	5	19	5	23	5	25	4	10	5	9			5	10
Oui, un peu	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1			0	0
Non	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0			0	0
Modification des activités de pêche														
Évite de capturer des poissons de petite taille	2	3	4	14	0	4	0	0	0	0			0	1
Évite de capturer certaines espèces de poissons	2	13	0	0	4	11	0	0	4	9			5	9
Réduction du temps de pêche	1	1	0	11	1	0	3	5	1	1			0	0
Réduction des quantités prélevées	0	1	1	0	0	10	2	5	0	0			0	0
Autres	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0			0	0
Volonté de maintenir la zone taboue														
La protection devrait être permanente	2	7	5	20	1	11	4	8	5	8			4	9
La zone devrait être ouverte à certaines périodes	3	13	0	0	4	14	2	2	0	1			1	1
La pêche devrait être autorisée dans une partie de la zone	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1			1	1

Source : Étude de référence du projet

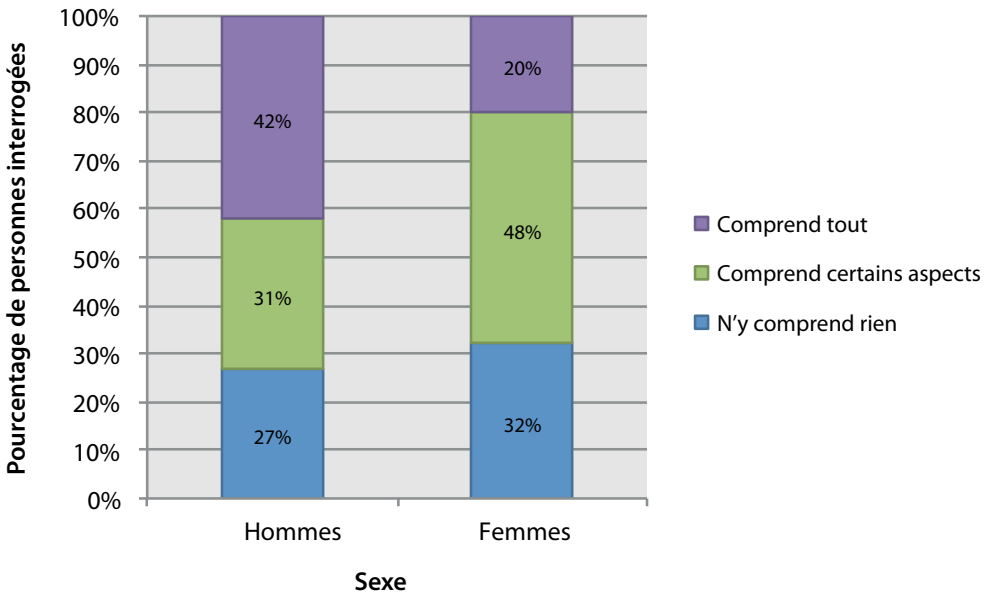

Figure 14. Degré de compréhension du plan de gestion des ressources, par sexe.

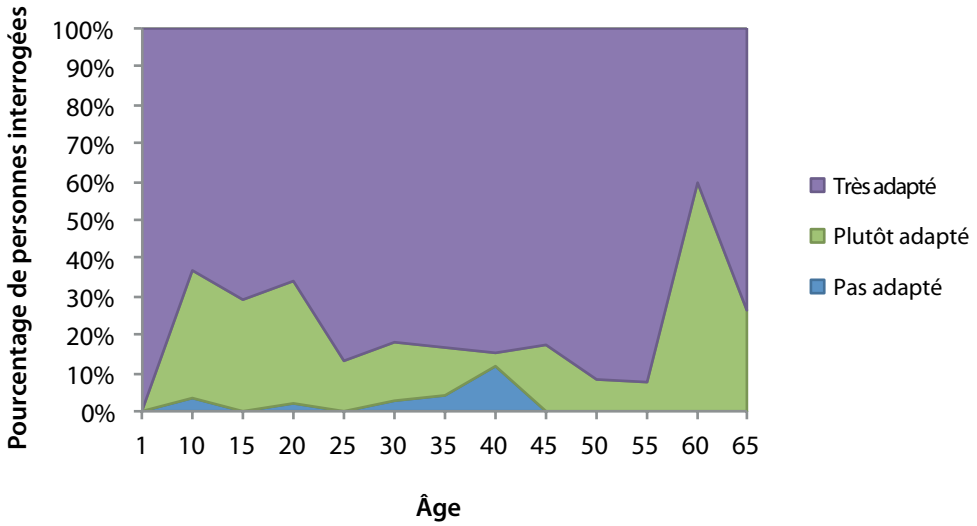

Figure 15. Opinions sur le plan de gestion des ressources, par âge (toutes régions confondues).

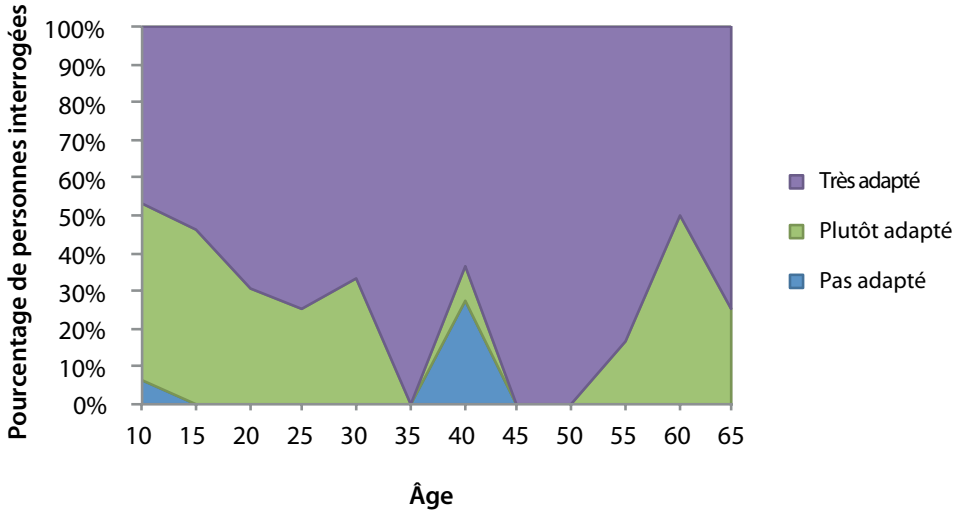

Figure 16. Opinions sur le plan de gestion des ressources, par âge, à Aneityum.

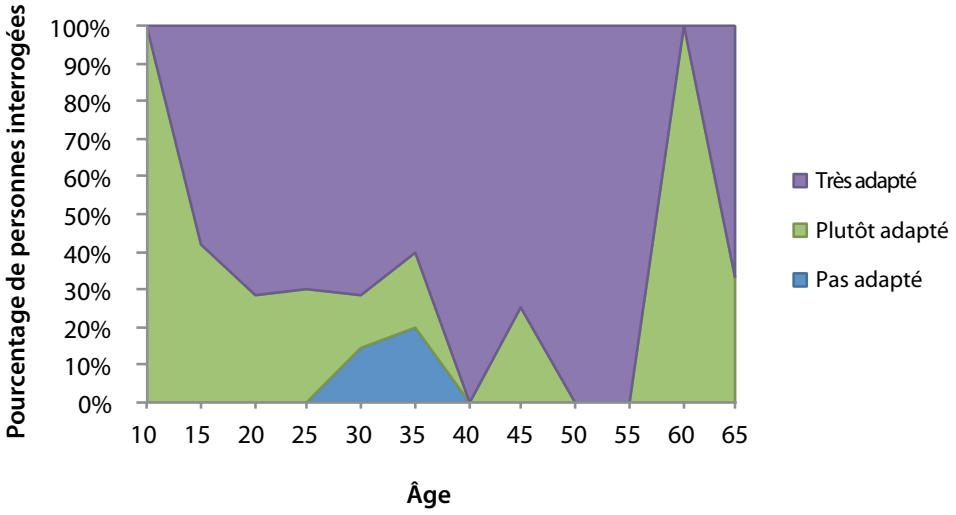

Figure 17. Opinions sur le plan de gestion des ressources, par âge, à Lelepa et Mangaliliu.

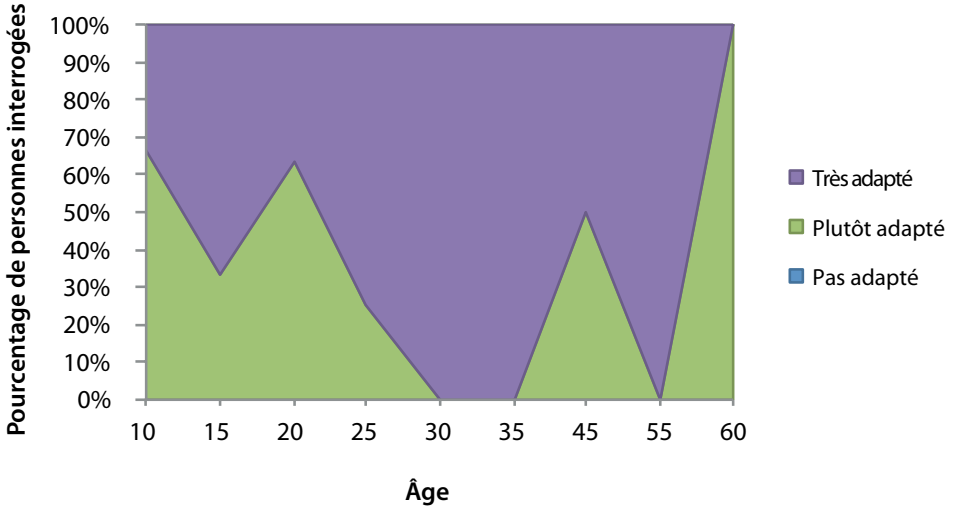

Figure 18. Opinions sur le plan de gestion des ressources, par âge, à Uri et Uripiv.

Tableau 30. Aspects institutionnels - Aneityum.

Comité de gestion des ressources (accès)/Comité de la zone taboue	
Composition	Président (1), vice-président (1), secrétaire (1), trésorier (1)
Établi en	2007 (création de l'AMP en 2001)
Nombre de membres	6 membres (représentant six tribus)
Budget annuel	L'Association touristique de Mystery Island apporte un fonds de fonctionnement (50 000 à 60 000 vatus par mois)
Activités actuelles et fréquence des activités	Réunions occasionnelles (en fonction des questions à discuter) Examen des récifs (deux fois par an) Réensemencement de coraux Nourrissage des poissons Élevage de bénitiers et de trocas Surveillance de l'AMP et des environs Sensibilisation des villageois à la gestion des ressources côtières Excursions touristiques dans l'AMP
Organisations et systèmes d'appui	Troupe de théâtre Wan Smol Bag Fondation des peuples du Pacifique Sud, et antenne locale de la Fondation à Vanuatu Institut de recherche pour le développement, Service des pêches et Service des forêts de Vanuatu, Agence japonaise de coopération internationale (Grâce des mers)
Observations	
Processus décisionnel et annonce des décisions Le Comité prend des décisions sur son fonctionnement et ses activités lors des réunions. En règle générale, trois des membres ne participent pas aux réunions, mais appliquent les décisions du Comité. Seules six tribus sont représentées au sein du Comité bien que l'on en compte 15 dans les environs d'Analcauhat.	

Tableau 31. Aspects institutionnels - Malekula (Baie du Crabe).

Comité de gestion des ressources	
Composition	18 membres au total Un représentant de chacun des 16 villages, et un membre supplémentaire pour Uripiv et Lingarakh Le Bureau est composé du président (représentant de Lingarakh), d'un secrétaire (représentant de Barrick), d'un chargé de l'exécutif (représentant de Portindur), ainsi que de M. Kevin du Service des pêches de Vanuatu.
Établi en	2002
Nombre de membres	18 membres au total
Budget annuel	300 000 vatus/an prévus en 2012. Les fonds mobilisés n'ont cependant pas atteint le niveau escompté. Le Comité dispose de 114 000 vatus en dépôt.
Activités actuelles et fréquence des activités	Éducation et nettoyage : aucune activité d'éducation et de nettoyage n'a été organisée cette année, les autorités provinciales n'ayant pas fourni de financements à cet effet. Collecte de données sur les crabes : la collecte est mensuelle. Vérification des récifs : la dernière remonte à 2008. Nuit du kava : cette manifestation de deux semaines, organisée dans le cadre du projet MESCAR, n'a pas été renouvelée depuis. Surveillance des tortues : des chargés du suivi ont été désignés, mais ne semblent pas assurer leur fonction. Les réunions, d'abord mensuelles, ont été réduites à quatre en 2011, et il est prévu d'en organiser quatre en 2012.
Organisations et systèmes d'appui	Service des pêches, Service des forêts et Service de l'environnement de Vanuatu, Gouvernement provincial de Malampa, Troupe de théâtre Wan Smol Bag, Agence japonaise de coopération internationale, Centre de formation et d'enseignement technique professionnel (TEVT), marché au poisson de Lakatoro
Observations	À l'origine, la surveillance était au cœur des préoccupations. Aujourd'hui, c'est plutôt le développement socioéconomique et la sensibilisation des populations. Le Comité veut amener l'eau à la Baie du Crabe pour y installer des toilettes et une salle d'eau. Il y a de l'eau à MAPEST, à 3 km de la Baie du Crabe. L'ouvrage d'adduction d'eau coûterait environ 1 million de vatus.
Processus décisionnel et annonce des décisions 1. Le chargé de l'exécutif établit l'ordre du jour et convoque les réunions. 2. L'ordre du jour est discuté en séance par les 18 membres du Comité. 3. Le président prend sa décision à l'issue des délibérations. 4. Le président confirme la décision auprès de l'ensemble des membres, notamment ceux qui n'étaient pas présents à la réunion.	

Tableau 32. Aspects institutionnels - Malekula (Uri).

Comité de gestion des ressources (accès)/Comité de la zone taboue	
Composition	4 membres par comité
Établi en	1994
Nombre de membres	4 membres par comité
Budget annuel	10 000 vatus au maximum
Activités actuelles et fréquence des activités	Surveillance tous les deux ans Guide touristique pour les voiliers (4–5 voiliers par an) Pêche dans la zone protégée : un droit de 500 à 1 000 vatus par journée complète de pêche est exigé si le poisson est destiné à la vente. Entrée gratuite s'il est destiné à la consommation personnelle.
Organisations et systèmes d'appui	Agence japonaise de coopération internationale, Service des pêches de Vanuatu, Turtle Monitor (surveillance des tortues)
Observations	
Processus décisionnel et annonce des décisions 1. Discussion au sein du Comité. 2. Le président prend une décision sur la base des délibérations. 3. Le président annonce la décision à la communauté.	

Tableau 33. Aspects institutionnels - Malekula (Uripiv)..

Comité de gestion des ressources	
Composition	Il n'existe pas de comité de gestion des ressources à Uripiv.
Établi en	
Nombre de membres	
Budget annuel	
Activités actuelles et fréquence des activités	Lâchers de trocas et de burgaus (dans le cadre du Projet Grâce des mers - Phase II)
Organisations et systèmes d'appui	Agence japonaise de coopération internationale, Service des pêches de Vanuatu
Observations	
Processus décisionnel et annonce des décisions Le propriétaire des ressources et les membres de son ménage décident par eux-mêmes de la manière dont le récif sera utilisé (mise en place de zones taboues, amendes imposées en cas de violation de ces zones).	

Tableau 34. Aspects institutionnels - Mangaliliu.

Comité de gestion des ressources	
Composition	Président (1), secrétaire (1), trésorier (1), membres (3)
Établi en	2006
Nombre de membres	6
Budget annuel	Néant
Activités actuelles	i) Surveillance des ressources (principalement les coquillages) ii) Collaboration avec le Service des pêches de Vanuatu
Fréquence des activités	i) Activités peu nombreuses et irrégulières ii) Uniquement en cas de projets ou d'activités spécifiques
Organisations et systèmes d'appui	Service des pêches de Vanuatu, Agence japonaise de coopération internationale, Peace Corps, troupe de théâtre Wan Smol Bag, Vanua Tai (surveillance des tortues), Institut français de recherche pour le développement
Observations	• Le Comité de gestion des ressources considère que : • l'AMP doit faire l'objet d'une protection juridique ; • il convient d'étendre la gestion à d'autres espèces, outre les espèces actuellement ciblées ; • les ressources s'amenuisent à l'extérieur de l'AMP ; • il faut développer la pêche pélagique/profonde.

Processus décisionnel et annonce des décisions

Lorsque les familles ne peuvent résoudre une difficulté qui appelle une décision de la communauté tout entière (par exemple problèmes fonciers, construction de bâtiments publics), la procédure suivante est appliquée :

1. Les organisations communautaires (le comité de gestion des ressources par exemple) soumettent une demande au Conseil des chefs.
2. Le Conseil des chefs examine les questions dont il est saisi, ainsi que tout autre point qu'il juge nécessaire d'examiner, et prend sa décision. N'importe quel membre de la communauté peut participer à ses délibérations, en qualité d'observateur, et exprimer une opinion.
3. La décision prise par le Conseil des chefs est annoncée à l'ensemble de la communauté par le chef de famille.

Tableau 35. Aspects institutionnels - Lelepa.

Comité de gestion des ressources	
Composition	Ce Comité n'est plus en activité. Il était composé de trois membres représentant Lelepa et de trois autres membres pour Mangaliliu.
Établi en	2007
Nombre de membres	Le comité était composé de trois membres représentant Lelepa et de trois autres membres pour Mangaliliu.
Budget annuel	Néant
Activités actuelles et fréquence des activités	Actuellement inactif.
Organisations et systèmes d'appui	Service des pêches de Vanuatu, Agence japonaise de coopération internationale, Troupe de théâtre Wan Smol Bag (*vanua-tai*)
Observations	

Processus décisionnel et annonce des décisions

1. Réunion générale regroupant toutes les organisations communautaires.
2. Accord à l'issue des discussions.
3. Accord confirmé par le chef.

Tableau 36. Aspects institutionnels - Tassiriki.

Comité de gestion des ressources	
Composition	Il n'existe pas de comité de gestion des ressources halieutiques. Seul M. Ferry Fictor s'occupe de ces questions.
Établi en	2005
Nombre de membres	1 membre
Budget annuel	Néant
Activités actuelles et fréquence des activités	Surveillance du bénitier (*Tridacna gigas*) Campagne de nettoyage
Organisations et systèmes d'appui	Agence japonaise de coopération internationale, Gîte Tamara na (participation au nettoyage), participation des élèves au nettoyage des plages, troupe de théâtre Wan Smol Bag (Turtle Monitor)
Observations	M. Fictor est d'avis qu'il faut transformer la zone taboue en AMP (reconnaissance juridique).

Processus décisionnel et annonce des décisions

1. Les idées sont mises en commun et discutées par l'ensemble de la communauté.
2. Le chef (qui est propriétaire d'une partie de la zone taboue) prend une décision sur la question examinée.

Tableau 37. Aspects institutionnels - Sunae.

Comité de gestion des ressources marines	
Composition	3 : Derek French (président), Lauta Joel et Thompson Tamata
Établi en	2006, Agence japonaise de coopération internationale (JICA - Phase I)
Nombre de membres	4
Budget annuel	0
Activités actuelles et fréquence des activités	Participation aux réunions de la JICA (projet Grâce des mers) Création et surveillance de la zone taboue Application de la loi sur la pêche Entretien des stocks de *Tridacna gigas* Nourricerie de pleine eau pour l'élevage de *Tridacna maxima* Participation aux autres réunions en rapport avec la pêche
Organisations et systèmes d'appui	JICA, Tasi Vanua (Turtle Monitor), Service des pêches de Vanuatu
Observations	

Processus décisionnel et annonce des décisions

1. Derek French présente une proposition au Comité de gestion des ressources marines.
2. La proposition est soumise au Conseil des chefs.
3. La proposition est discutée avec l'ensemble des villageois.
4. Le président du Conseil des chefs prend une décision.
5. Le chef est propriétaire des récifs (la communauté est composée des membres d'une seule famille, et donc unie).

À l'exception de Moso, la plupart des répondants disent avoir mis un terme à certaines pratiques de pêche délétères (par exemple, prendre des poissons de taille insuffisante) depuis que le plan a été introduit, ce qui laisse supposer que les mesures de gestion communautaire des ressources ont le potentiel de faire évoluer les comportements (figure 20).

9.2. Facteurs externes importants : accès aux marchés et aux moyens de transport

9.2.1. Aneityum

Les moyens de transport sont limités. Plusieurs compagnies maritimes assurent la liaison entre Tanna et Aneityum, mais une ou deux fois par mois

Tableau 38. Présence d'associations et de coopératives du secteur primaire dans les zones ciblées.

	Aneityum	Malekula	Efate	Total
Nombre de communautés ciblées	3	16	4	23
Comité de développement communautaire	1	2	1	4
Coopérative	2	4	1	7
Comité sanitaire	3	7	3	13
Association de parents d'élèves	3	3	2	8
Association de jeunes	3	13	4	20
Association de femmes	3	11	4	18
Association sportive	3	5	3	11
Association culturelle	3	0	2	5
Autres (Églises, Vanwood)	0	2	0	2

Tableau 39. Règles de gestion des ressources et mesures d'application en vigueur à Aneityum.

Site ciblé	Mystery Island	Île tout entière	Île tout entière
Espèces ciblées	Toutes les espèces	Langouste	Troca
Règles	Protection de toutes les espèces	Taille minimale des captures : 25 cm. Les langoustes de plus petite taille doivent être relâchées.	Taille minimale et maximale de capture (9–13cm)
Mesures d'application		Le Comité de gestion de l'AMP collecte des données sur les captures de langouste et vérifie les tailles.	Le Comité de gestion de l'AMP collecte des données.

Source : Étude de référence du projet

Tableau 40. Règles de gestion des ressources et mesures d'application en vigueur à Malekula.

Site ciblé	Baie du Crabe	Baie du Crabe	Uri	Uripiv
Espèces ciblées	Crabe de terre	Toutes les espèces	Toutes les espèces	
Règles	i) Zone taboue et zone accessible ii) Taille minimale de capture (4 doigts) iii) Fermeture de la pêche (Saison de reproduction : décembre-janvier) iv) Collecte de données sur les ventes mensuelles dans les marchés	Zone taboue et zone accessible	Zone taboue et zone accessible	
Mesures d'application	i) Amende de 5 000 vatus. Surveillance assurée par les villageois. ii) Vérification sur les marchés iv) Renseignements recueillis par les membres du Comité auprès des femmes qui vendent sur les marchés	Amende de 5 000 vatus. Surveillance assurée par les villageois.	Amende de 15 000 vatus.	Les mesures d'application n'ont pas lieu d'être, car la zone taboue est respectée par tous.

Source : Étude de référence du projet

Tableau 41. Règles de gestion des ressources et mesures d'application en vigueur à Efate.

Site ciblé	Mangaliliu		Lelepa	Tassiriki	Sunae
Espèces ciblées	Toutes les espèces	Trocas, bénitiers, burgau et toutoutes	Toutes les espèces	Toutes les espèces	Toutes les espèces
Règles	Zone taboue	Interdiction totale de pêche	Zone taboue	Zone taboue	Zone taboue
Mesures d'application	Amende pouvant s'élever à 15 000-20 000 vatus. Surveillance assurée par le conseil de village.		Amende de 3 000 vatus. Surveillance assurée par le Conseil des chefs.	Amende de 3 000 vatus. Surveillance assurée par les villageois.	Surveillance assurée par les villageois. Le Conseil des chefs décide des sanctions à prendre contre les contrevenants.

Source : Étude de référence du projet

seulement. Air Vanuatu exploite un service de fret entre les deux îles les mardis et samedis. Il arrive cependant que l'avion ne puisse atterrir en raison du mauvais état de la piste. À l'heure actuelle, le comité des chefs d'Aneityum limite la vente des produits de la pêche à l'île elle-même, à la fois pour satisfaire la demande locale et pour prévenir toute surexploitation des ressources halieutiques.

Malgré ces difficultés, de nombreux paquebots australiens et néo-zélandais font escale à Aneityum, où débarquent chaque année entre 25 000 et 70 000 touristes, selon des estimations fondées sur les renseignements tirés d'entretiens avec les îliens. Un paquebot transporte entre 1 000 et 1 500 touristes, même si tous ne mettent pas pied à terre. À supposer que 500 à 1 000 touristes débarquent à Mystery Island, et sachant que 50 à 70 paquebots y font escale chaque année, on obtient un chiffre de 25 000 à 70 000 visiteurs par an. Les aliments locaux et les souvenirs qu'ils achètent sont une source de revenus majeure.

9.2.2. Malekula (Baie du Crabe, Uri et Uripiv)

Il n'y a pas de marché local à proprement parler dans les 14 villages disséminés le long de la Baie du Crabe ; chaque village abrite entre trois et 52 ménages, soit 338 ménages pour l'ensemble de la zone. Les produits sont acheminés jusqu'à Lakatoro, le plus grand marché de Malekula, qui se situe à environ une heure de route par transport public ou bus privé. Les habitants de certains villages isolés doivent cependant rejoindre la route principale à pied pour prendre le bus, et l'accès est donc malaisé en période de fortes pluies.

Les îlots d'Uri et d'Uripiv sont à environ 20 minutes de bateau de Lakatoro. Nombreux sont les îliens qui s'y rendent grâce aux navettes quotidiennes.

À l'heure actuelle, Malekula accueille peu de touristes. Les paquebots en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande font régulièrement escale au nord de Lakatoro, mais les communautés de la Baie du Crabe, d'Uri et d'Uripiv n'en tirent guère profit. Il faudrait créer des attractions touristiques dans cette zone pour y attirer les visiteurs.

Sauf le samedi, un vol quotidien relie Port-Vila, la capitale, et Norsup (entre 15 et 20 minutes de route de Lakatoro). Un navire marchand assure également des dessertes régulières.

9.2.3. Efate

Parmi les communautés ciblées, Mangaliliu est la mieux placée, le marché de Port-Vila se trouvant à seulement 30 à 40 minutes de route. Les habitants de Lelapa, Tassiriki et Sunae doivent prendre le bateau pour rejoindre l'île principale, où des transports publics et des bus privés sont disponibles.

10. Analyse

D'après les informations recueillies lors des enquêtes par questionnaire et des ateliers, l'équipe du projet a mis en évidence les difficultés relatives à la gestion des ressources côtières dans chacune des îles étudiées (Aneityum, Malekula et Efate). Cette dernière section examine les approches qui pourraient être engagées pour en venir à bout.

10.1. Aneityum

10.1.2. Enjeux, perspectives et obstacles

Cela fait plus de 30 ans que des paquebots australiens font escale à Aneityum, ce qui a amené les communautés locales à s'organiser. De ce fait, le revenu mensuel moyen dans cette île est le plus élevé de tous les sites étudiés. En outre, les ressources halieutiques côtières ont grandement bénéficié du développement du tourisme, car les villageois ont cherché à les préserver pour maintenir le tourisme qui est leur principale source de revenus.

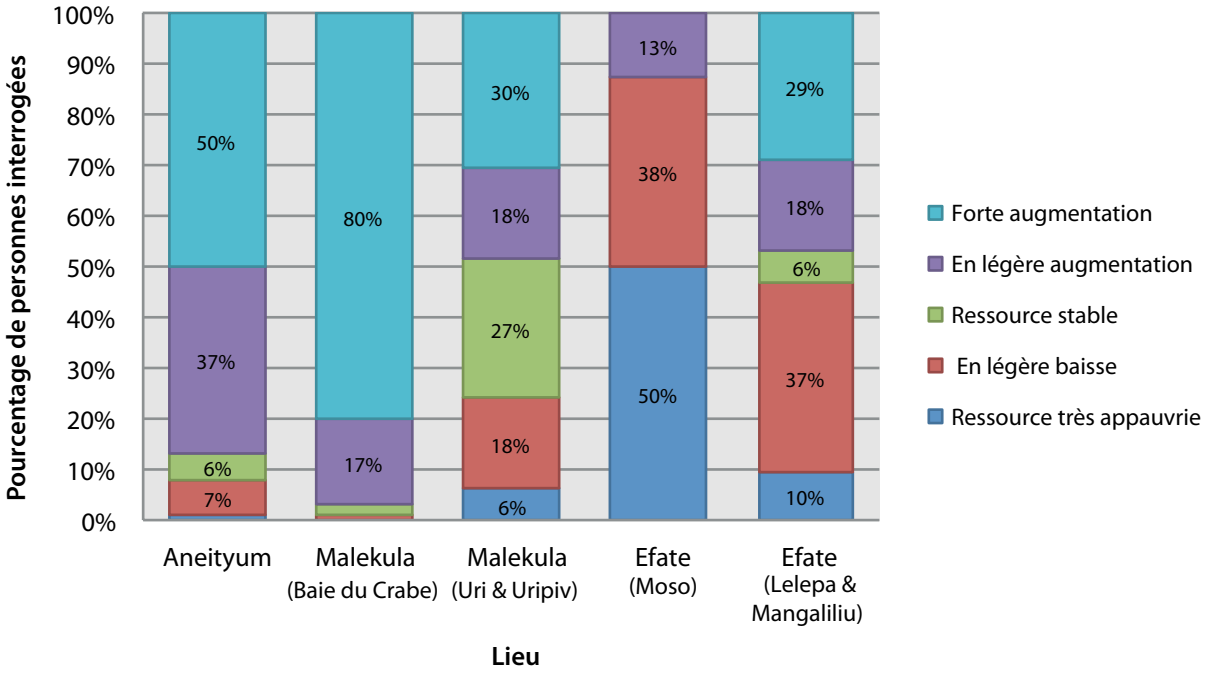

Figure 19. Connaissance de l'état des ressources dans les différentes communautés.

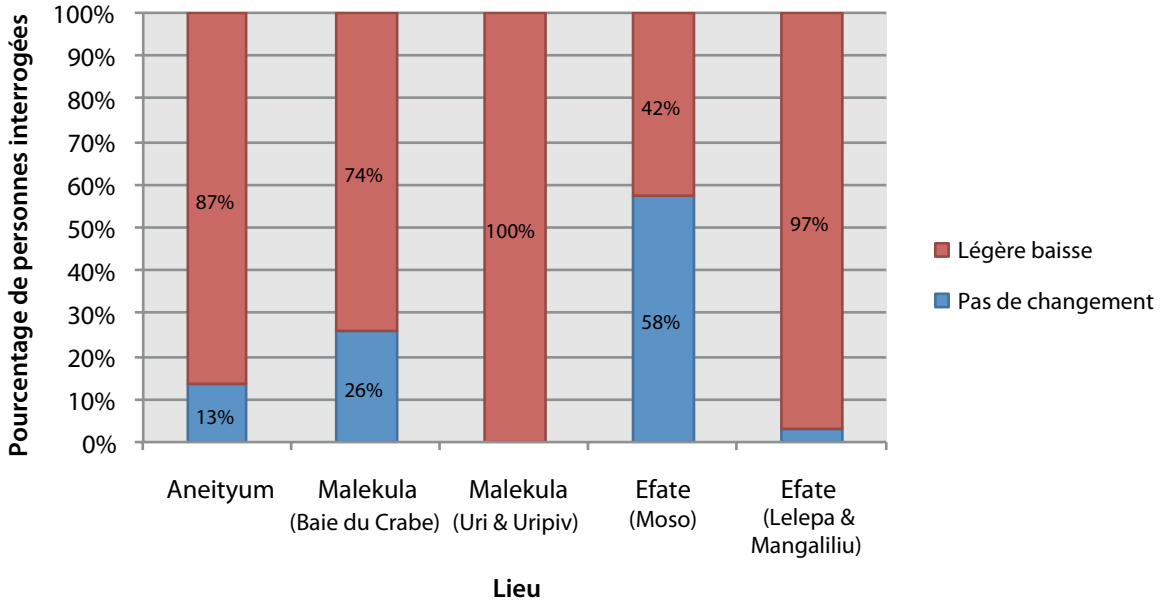

Figure 20. Évolution des activités de pêche dans les différentes communautés.

Au début des années 90, la surexploitation a conduit à l'appauvrissement des stocks de crustacés à forte valeur économique, incitant les autorités de Vanuatu à en interdire la pêche, ce qui a favorisé l'introduction de la gestion communautaire des ressources côtières à la fin des années 90. La conjugaison de ces mesures a contribué à la reconstitution des stocks de crustacés. Créée en 2007, l'AMP de Mystery Island joue désormais un rôle important pour le tourisme, et un plan de gestion des ressources marines, en partie consacré à l'AMP, a été mis en place. De manière générale, les ressources de l'AMP ont été préservées parce que les villageois sont globalement conscients de leur abondance croissante depuis la mise en œuvre de mesures de gestion communautaires à long terme.

Parallèlement, certains villageois sont préoccupés par la diminution des ressources récifales, particulièrement des langoustes, uniquement vendues aux touristes. Faute d'alternatives à l'étude, cette quête de revenus monétaires exclusivement fondée sur la langouste a intensifié le déclin des stocks et beaucoup sont d'avis qu'ils pourraient s'effondrer. Durant l'atelier communautaire, les villageois et les agents du Service des pêches se sont dits très préoccupés par l'appauvrissement des ressources récifales, qu'ils attribuent à plusieurs causes : les prélèvements de juvéniles en dehors de l'AMP, l'intensification de la demande de poissons due à la croissance démographique et aux sources limitées de protéines animales, l'affaiblissement des systèmes coutumiers de gouvernance et un manque général de sensibilisation au problème.

La majorité des villageois sont d'avis qu'il faut autoriser l'ouverture partielle de la pêche dans l'AMP (voir figure 13 ci-dessus). En outre, près de la moitié des personnes interrogées pensent que les autres villageois n'auront pas la volonté nécessaire pour continuer de respecter cette aire à l'avenir (voir figure 12 ci-dessus).

Solutions envisageables pour promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières

La mise en place d'un projet pilote, qui permettrait de ménager la transition entre l'interdiction de pêche et l'exploitation raisonnée des ressources dans le cadre d'un régime de gestion durable, a été évoquée à Aneityum. L'objectif premier serait de réduire la pression exercée sur les langoustes en diversifiant la pêche et en introduisant d'autres activités rémunératrices.

Le comité de l'AMP s'appuiera sur l'autorité des chefs coutumiers pour organiser les agriculteurs et les pêcheurs. Son objectif est de développer la pêche en dehors des zones récifales, le poisson étant une importante source de protéines, et de gérer durablement les ressources en étroite collaboration avec l'association des pêcheurs. Parallèlement, et pour garantir la gestion durable des ressources côtières, la demande de poissons récifaux devra être gérée de manière à trouver le juste équilibre entre la préservation des ressources et l'activité économique.

En se fondant sur les résultats des enquêtes et des ateliers, l'équipe du projet propose de s'attaquer à ces difficultés en optant pour une approche globale dans le montage du projet pilote, lequel sera conçu autour de cinq axes d'intervention :

1. Création de nouvelles sources de revenus liées au tourisme : par exemple, vente d'autres produits de la pêche, fabrication d'objets d'artisanat et d'autres articles destinés aux touristes.
2. Diversification des lieux de pêche et des ressources ciblées, notamment au travers de l'exploitation des ressources pélagiques côtières.
3. Régulation des activités de pêche, au moyen de l'établissement de limitations de taille pour la capture des langoustes et de l'ouverture contrôlée des AMP.
4. Sensibilisation accrue à la gestion durable des ressources côtières, en associant les femmes aux actions menées à cet égard.
5. Renforcement du comité de l'AMP, notamment pour planifier la gestion des ressources en réagissant à la demande croissante d'exploitation des ressources côtières, en sensibiliser les communautés au moyen de réunions d'information (par exemple, pour y présenter les résultats des enquêtes sur l'état des ressources) et en supervisant l'action menée pour développer la pêche en dehors des zones récifales.

Considérations relatives à la mise en œuvre de projets pilotes

Pour la conception et la mise en œuvre des projets pilotes, il faudra tenir compte du fait qu'Aneityum enregistre le plus grand nombre de litiges de toutes les zones étudiées, bien que les habitants de cette île soient aussi les plus désireux de participer aux activités communautaires. Cette apparente contradiction pourrait traduire une volonté d'oublier les conflits personnels au profit de l'intérêt collectif.

L'examen des caractéristiques sociales de cette île montre qu'en dépit des succès remportés jusqu'ici, la population locale ne comprend pas suffisamment la problématique de la gestion des ressources côtières. La situation est pire chez les femmes que

chez les hommes, témoignant de la nécessité d'associer les femmes à l'action de sensibilisation. Par ailleurs, alors que la plupart des personnes interrogées approuvent le plan de gestion, 33 % d'entre elles expriment une opinion négative, à un degré ou un autre (le jugeant « plutôt adapté » ou « pas adapté ») comme l'illustre la figure 10 ci-dessus). Il conviendra d'en tenir compte durant la mise en œuvre des projets pilotes.

10.2. Malekula

10.2.1. Enjeux, perspectives et obstacles

Les habitants de la Baie du Crabe capturent les crabes de terre pour les vendre, bien qu'ils tirent essentiellement leurs revenus de l'agriculture et ne pratiquent pas d'autres formes de pêche. La gestion des crabes de terre est reconnue comme un exemple de bon fonctionnement d'une AMP, et la plupart des villageois reconnaissent que les ressources côtières ont augmenté (voir tableau 8 ci-dessus). Les habitants de la Baie du Crabe ont le revenu mensuel moyen le plus élevé après Aneityum (voir tableau 27 ci-dessus).

Les habitants d'Uri et d'Uripiv capturent les crabes de terre, mais pratiquent aussi d'autres activités de pêche. Leur revenu mensuel moyen est le plus faible de toutes les zones considérées, leurs moyens de subsistance étant essentiellement vivriers. Les répondants diffèrent dans leur appréciation de la gestion des ressources, selon qu'ils constatent une augmentation ou un recul des ressources depuis l'introduction du plan de gestion communautaire. Cette différence tient peut-être au fait que certains villageois pêchent dans la Baie du Crabe, tandis que d'autres restent autour d'Uri et d'Uripiv.

Pendant l'atelier communautaire, des participants originaires de Malekula se sont dits préoccupés par le braconnage et les infractions aux règles locales sur la pêche. Le comité de l'AMP est conscient qu'il serait utile de développer les capacités de surveillance, bien que cette aire s'étende sur 16 communautés différentes. Pour une gestion efficace des ressources, le comité doit mobiliser des fonds et former des agents chargés de surveiller les activités de pêche et de réaliser des enquêtes dans la Baie du Crabe.

Au plan des caractéristiques sociales, les habitants de la Baie du Crabe ont une bonne compréhension du plan de gestion des ressources, ce qui n'est pas le cas de ceux d'Uri et d'Uripiv (voir figure 9 ci-dessus). En outre, la plupart des répondants de la Baie du Crabe ont estimé que ce plan est « très adapté » et que tout le monde veut le conserver. Les réponses obtenues à Uri et Uripiv étaient négatives (voir figures 10 et 12 ci-dessus).

Solutions envisageables pour promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières

Un projet pilote sera mis en place pour réunir dans un même cadre les différentes activités de gestion communautaire des ressources côtières à Uri et Uripiv ainsi qu'en Baie du Crabe. Il visera principalement à renforcer le comité de gestion des ressources en améliorant les mécanismes financiers et les capacités de gestion.

Des mesures différentes ont été adoptées pour Uri et Uripiv et pour la Baie du Crabe en raison des différences de contexte. À Uri et Uripiv, le projet était centré sur la préservation des ressources côtières, notamment par le biais de la recherche d'autres moyens de subsistance pour contribuer à réduire la pression de pêche exercée sur les récifs. À la Baie du Crabe, on a plutôt cherché à développer l'action du comité de l'AMP en renforçant ses compétences pour l'organisation d'activités communautaires. Parallèlement, le but poursuivi à Malekula est de placer ces différentes mesures sous la responsabilité du comité de l'AMP d'Amal-Baie du Crabe et de développer les capacités régionales de gestion durable des ressources côtières.

Le projet pilote s'inspirera des conclusions des enquêtes et des ateliers pour appliquer une démarche globale à quatre niveaux :

1. Développement de la coopération entre les communautés pour une bonne coordination des activités de pêche et de commercialisation, en réponse aux attentes des acheteurs (cette mesure exigera une contribution financière des communautés à l'action du comité).
2. Diversification des lieux de pêche et des ressources ciblées, notamment au travers de l'exploitation des ressources pélagiques côtières.
3. Valorisation des produits de la pêche par une action collective visant à promouvoir la commercialisation du poisson sur l'île et au-delà.
4. Renforcement du comité de gestion de l'AMP, pour une meilleure gestion des finances et une amélioration de ses capacités à gérer et à organiser des activités communautaires.

Considérations relatives à la mise en œuvre des projets pilotes

Le montage et la mise en œuvre des projets pilotes impliquent de réduire les écarts entre la Baie du Crabe et Uri-Uripiv afin de renforcer la gestion communautaire des ressources côtières. Les habitants de la Baie du Crabe se sont montrés peu enclins à participer aux activités communautaires (voir tableau 22 ci-dessus). De même, ils n'ont guère envie d'y contribuer en temps et en argent, bien qu'ils jugent les conflits peu fréquents. Par ailleurs, la pêche n'étant pas leur

principal moyen de subsistance, il sera peut-être difficile d'organiser d'autres activités participatives pour améliorer la gestion des ressources côtières. Le projet pilote devra donc plutôt viser à développer les activités actuellement menées par le comité de gestion de l'AMP.

À l'inverse, les habitants d'Uri et d'Uripiv sont prêts à consacrer une partie de leur temps et de leur travail aux activités communautaires, sans y contribuer financièrement (tableau 22), une position qui reflète le fait que le revenu mensuel moyen de ces deux îles est le plus faible de toutes les communautés considérées (tableau 27) et que leurs ressources côtières s'épuisent. Il est donc essentiel de créer à Uri et Uripiv de nouvelles activités génératrices de revenus pour combler cet écart, tout en améliorant l'état des ressources côtières par divers moyens, tels que mobiliser des fonds en prélevant une partie des profits générés par les nouvelles activités rémunératrices, ou encore développer la surveillance des ressources par le comité de gestion de l'AMP.

10.3. Efate

10.3.1. Enjeux, perspectives et obstacles

Efate, où la première phase du projet s'est déroulée, présente plusieurs avantages pour la gestion communautaire des ressources côtières, notamment un accès facile aux services publics et aux grands marchés de la capitale. Pourtant, cette forme de gestion peine à s'implanter en raison des problèmes dus aux disparités sociales et culturelles entre les villages. Pendant l'atelier communautaire, les participants d'Efate se sont déclarés très préoccupés par l'amenuisement des ressources côtières dans le lagon comme au large.

À Moso, nombre des répondants à l'enquête par questionnaire constatent un appauvrissement des ressources, dans le lagon comme au large. À Lelepa et Mangaliliu, les avis divergent, mais près de la moitié des personnes interrogées constatent un recul de la ressource. Bien que les villageois de Lelepa, de Mangaliliu et de Moso pêchent dans des zones adjacentes, ils n'ont pas tous la même opinion sur l'état des ressources et sur le plan de gestion (figures 19 et 20).

Sur la côte est de Moso, qui fait face à la grande île d'Efate et où les villages sont situés, le fait que les locaux ne connaissent pas la zone taboue est jugé problématique. Des pêcheurs extérieurs viennent braconner sur la côte ouest de l'île qui donne sur le large et n'est pas habitée. Les personnes interrogées à Moso pensent qu'il faut d'urgence développer l'éducation et la sensibilisation pour préserver la ressource, car les résultats montrent que la plupart des villageois ne comprennent pas le plan de gestion de l'AMP (voir figure 9 ci-dessus). Notons que les frictions intercommunautaires ont conduit à exclure Moso des villages sélectionnés pour participer à l'élaboration du plan de gestion des ressources pendant la première phase du projet.

Par ailleurs, ceux qui, à Lelepa et à Mangaliliu, constatent une plus grande abondance de la ressource, espèrent que l'AMP sera temporairement rouverte à la pêche, tout comme à Aneityum (figure 21). Les habitants de Moso ont des avis différents sur la question. Ceux qui remarquent une certaine reconstitution des stocks depuis l'application du plan de gestion tendent à limiter volontairement leurs propres activités de pêche (figure 22), ce qui semble avoir un effet positif. On note des tendances différentes à Lelepa, Mangaliliu et Moso pour ce qui est du respect des règles de gestion et de l'opinion de la population sur les AMP. Ces disparités affectent les perceptions et la volonté de prendre part à la gestion des ressources.

Comme on l'a indiqué plus haut, le plan élaboré pour l'ensemble de la zone par les représentants des quatre communautés durant la première phase du projet n'a jamais été finalisé et n'est donc toujours pas appliqué. De même, l'association de pêcheurs qu'il était convenu de créer n'a toujours pas vu le jour. Pour gérer durablement les ressources halieutiques qu'elles ont en commun, les communautés d'Efate devront apprendre à travailler ensemble et à surmonter leurs différences.

Solutions envisageables pour promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières

Un projet pilote permettra d'organiser dans chaque communauté en vue de favoriser une meilleure application des mesures de gestion en donnant davantage de responsabilité aux unités compétentes.

Une première étape nécessaire pour résoudre toutes ces difficultés sera de réunir les membres de chaque communauté dans le cadre d'activités diverses. Peut-être sera-t-il alors possible d'établir un comité intercommunautaire de gestion des AMP. Dans l'intervalle, l'équipe du projet propose de constituer des groupes d'intérêt particulier, dédiés par exemple à l'élevage de coquillages en cage ou à la pêche sur DCP, composés des villageois qui s'adonnent à ces activités dans chaque communauté. Ces groupes d'intérêt particulier aideraient à nouer des relations de travail entre les villageois des différentes communautés d'Efate.

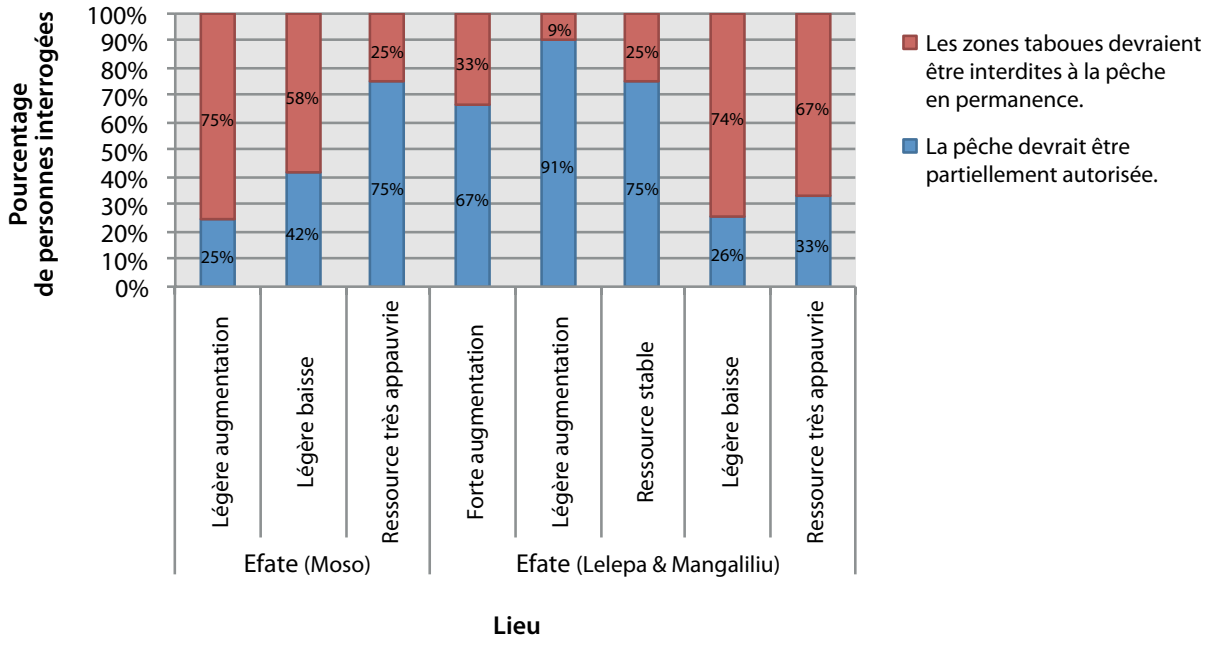

Figure 21. Relation entre la connaissance de l'état des ressources et les avis sur l'aire marine protégée, à Efate.

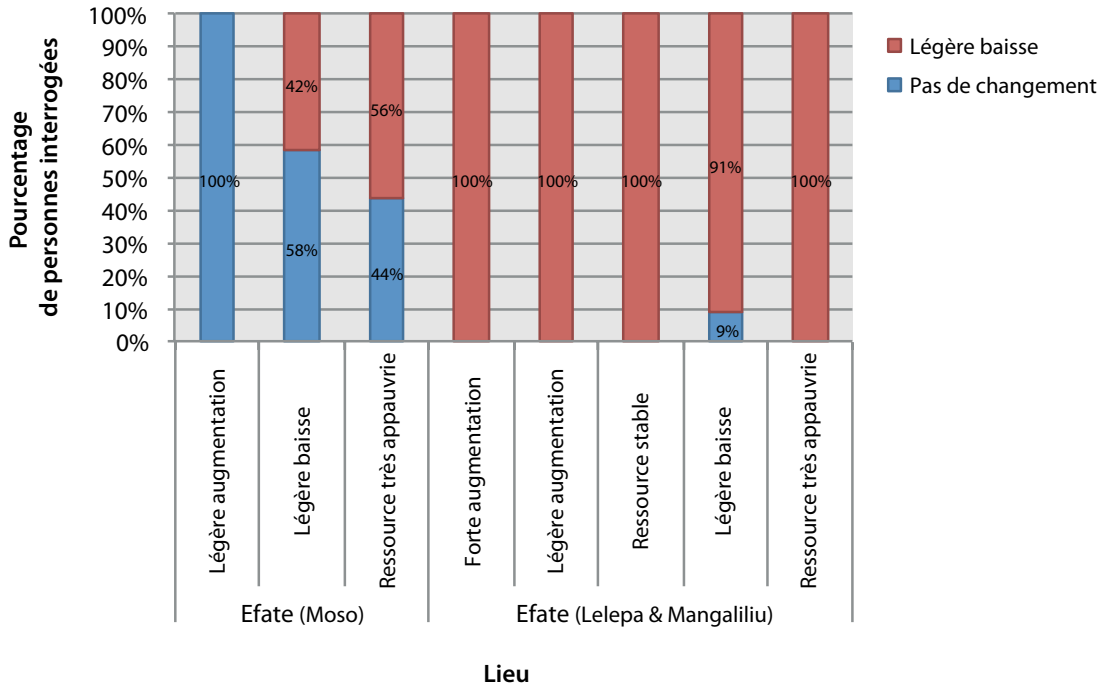

Figure 22. Relation entre la connaissance de l'état des ressources et l'évolution des activités de pêche, à Efate.

En se fondant sur les conclusions des enquêtes et des ateliers, l'équipe du projet propose une démarche globale fondé sur un projet pilote conçu autour des cinq axes suivants :

1. Mise en place d'autres sources de revenus, par exemple l'établissement d'élevages de coquillages marins, l'organisation de manifestations villageoises de promotion du poisson et la production de souvenirs pour le tourisme. Développement de la coopération intercommunautaire, au moyen de manifestations conjointes de promotion du poisson exploitant les pratiques coutumières de coopération et l'action de groupes d'intérêt particulier, dédiés notamment à l'élevage de coquillages en cage ou à la pêche sur DCP.
2. Diversification des lieux de pêche et des ressources ciblées, notamment au travers de l'exploitation des ressources pélagiques côtières. Il sera difficile de développer la pêche au large dans le cadre de ce projet, par manque de moyens et en raison de facteurs d'ordre environnemental.
3. Interventions axées sur les activités de pêche, par AMP.
4. Consolidation du comité de gestion des AMP, notamment pour développer la surveillance et le contrôle et prévenir ainsi le braconnage et l'empiétement sur les zones taboues.

Considérations relatives à la mise en œuvre de projets pilotes

Lorsque les projets pilotes seront préparés et mis en œuvre, il faudra garder à l'esprit que les tentatives engagées pendant la première phase du projet pour établir un comité de gestion intercommunautaire n'ont pas abouti, faute de coopération entre les villages d'Efate. L'expérience acquise et les résultats de l'étude de référence laissent à penser que de nouvelles difficultés viendraient aujourd'hui faire obstacle à leur rassemblement. Ainsi, les habitants de Lelepa et de Mangaliliu ne souhaitent pas prendre part à des activités communautaires et les répondants perçoivent un manque d'égalité dans la vie sociale. A contrario, les personnes interrogées à Moso semblent les plus engagées au plan communautaire. L'approche la mieux adaptée consistera donc à renforcer les capacités de gestion des ressources au sein de chaque communauté, un préalable au développement futur de la solidarité, au-delà des limites villageoises.

11. Bibliographie

Amos M. 1993. Systèmes de gestion des ressources marines faisant appel aux instances coutumières à Vanuatu. Resosources marines et traditions, Bulletin d'information de la CPS 2:16–19.

Anderson J.A. and Mees C.C. 1999. The performance of customary marine tenure in the management of community fishery resources in Melanesia. Final Technical Report to the UK Department for International Development, London, MRAG Ltd.

Beckensteiner J. 2011. La gestion villageoise des pêches récifales sur l'île d'Efaté (Vanuatu) : Situations et enjeux d'après les savoirs locaux. http://www.masters-biologie-ecologie.com/ARTIO/IMG/pdf/Beckensteiner_Jennifer_StageM2IEGB_2011.pdf [accessed on 30 Sep. 2013]. (unpaginated).

David G. 1990. Strategies of reef resources exploitation in Pacific Islands: The case of Vanuatu. Proceedings of the International Society of Reef Studies, Noumea, New Caledonia. p. 61–74.

Dumas P. (n.d.). Assessing the ecological efficiency of tabu areas in Vanuatu. Unpublished project report. Port Vila: Fisheries Department.

Fairbairn T.I.J. 1990. Reef and lagoon tenure in the Republic of Vanuatu and prospects for mariculture development. Research Reports and Papers in Economics of Giant Clam Mariculture No. 13. St. Lucia, Department of Economics, University of Queensland.

Garcia S.M., Zerbi A., Aliaume C., Do Chi T. and Lasserre G. 2003. Fisheries Management. 2. The ecosystem approach to fisheries. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries. Rome: FAO.

Government of Vanuatu.1980a. The Constitution of the Republic of Vanuatu. Port Vila, Government Printer.

Government of Vanuatu.1980b. Land Reform Regulation No. 31 of 1980. Port Vila, Government Printer.

Johannes R.E. 1998. Government-supported, village-based management of resources in Vanuatu. Ocean and Coastal Management 40:165–186.

Johannes R.E. 2002. The renaissance of community-based marine resource management in Oceania. Annual Reviews of Ecology and Systematics 33:317–40.

Johannes R.E. and Hickey F.R. 2004. The evolution of village-based marine resoure management in Vanuatu between 1993 and 2001.Coastal Region and Small Island papers 15. Paris, UNESCO.

Kenneth D. and Silas H. 1986.Vanuatu: Traditional diversity and modern uniformity. p. 68–85. In: Anon. (ed). Land rights of Pacific women. Suva, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

King M.G., Lambeth L. 2000. La gestion communautaire ds ressources marines - Manuel pour une gestion de la pêche de subsistance par les communautés océaniennes. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 87 p.

Kronen M.,Stacey N., Holland P., Magron F. et Power M. 2007. Enquêtes socioéconomiques sur la pêche dans les pays insulaires du Pacifique : Manuel pour la collecte d'ensembles minimums de données. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 129 p.

Kuemlangan B. 2004. Creating legal space for community-based fisheries and customary marine tenure in the Pacific: Issues and opportunities. FishCode Review. No. 7. Rome, FAO. 2004.

Labrosse P., Kulbicki M., Ferraris J. 2002. Comptage visuel des poissons en plongée: conditions d'utilisation et de mise en oeuvre. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 54 p.

Raubani J.J. 2006. Community fisheries management (CFM): Future considerations for Vanuatu. Port Vila: Vanuatu Fisheries Department.

Ruddle K. 1994. A guide to the literature on traditional community-based fishery management in the Asia-Pacific tropics. Fisheries Circular No. 869, FIPP/C869. Rome, FAO.

Ruddle K., Hviding E. and Johannes R.E. 1992. Marine resources management in the context of customary tenure. Marine Resource Economics 7:249–273.

SPC. 2003. Vanuatu country report: Profile and results from survey work at Paunangisu village, Moso Island, Uri and Uripiv islands and the Maskelyne Archipelago (July to December 2003). Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 391 p.

SPC. 2010. A community-based ecosystem approach to fisheries management: Guidelines for Pacific Island countries. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 54 p.

SPC. 2011. Guide d'utilisation des fiches sur la gestion communautaire des ressources halieutiques. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 24 p.

Taurakoto P. 1984. Customary rights to reefs and landings. p. 14. In: Larmour P. (ed). Land tenure in Vanuatu. Suva, Fiji: University of the South Pacific.

Vanuatu Environment Unit. 2007a. Socioeconomic study of the Crab Bay villages of central Malekula, Vanuatu, Volume I: Overview. Port-Vila, Vanuatu: Vanuatu Environment Unit VMU.

Vanuatu Environment Unit. 2007b. Socioeconomic study of the Crab Bay villages of Central Malekula, Vanuatu, Volume II: Detailed findings. Port-Vila, Vanuatu: Vanuatu Environment Unit VMU.

Vanuatu Fisheries Department. 2011. Bichlamar project 2011–2012. Sea cucumber stock assessment. Port Vila, Vanuatu: Vanuatu Fisheries Department.

World Bank. 2000. Voice from the village: A comparative study of coastal resource management in the Pacific Islands. Washington D.C.: World Bank.

12. Remerciements

Nous souhaitons exprimer nos remerciements à l'ensemble des partenaires de cette enquête : l'Agence japonaise de coopération internationale, le Service des pêches de Vanuatu et les membres des comités de gestion des AMP. Sans leur engagement de chaque instant, cette enquête n'aurait pu aboutir. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux différentes communautés étudiées pour leur collaboration et leur participation tout au long de ces travaux. Nous remercions notamment les habitants d'Aneityum, Mangaliliu, Lelepa, Sunae et Tassiriki au nord d'Efate, ainsi que les communautés d'Uripiv et de la Baie du Crabe, à Malekula. Cette étude est dédiée au peuple de Vanuatu.

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2014

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales / lucratives, sous quelque forme que ce soit.
Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source.
L'autorisation de la reproduction et / ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales / lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information

B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +687 262000; Télécopieur : +687 263818; Courriel : cfpinfo@spc.int

Site Internet : http://www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html